

Fresque plafond théâtre

Conseil Municipal

➤ SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2026



L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois février à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 13 février 2026.

Étaient présents : M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, Mme Léopoldine ROUDET, M. Christophe FROPPIER, Mme Ghénia BENSOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoints
Mme Evelyne PERRIOT, M. Frédéric ZUSATZ, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER (à partir de la délibération n°8), M. François CAYOT, M. Gilles MAILLARD, M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA (à partir de la délibération n°8), Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Marie-Rose GALMES, M. Patrick TAUSENDFREUND (à partir de la délibération n°8), Mme Brigitte JACQUEMIN (à partir de la délibération n°8), M. Eric LANÇON (jusqu'à la délibération n°7), M. Alain PONCET (jusqu'à la délibération n°7), Mme Myriam CHIAPPA KIGER (jusqu'à la délibération n°7), M. Gilles BORNOT (jusqu'à la délibération n°7), M. Eric MARCOT (jusqu'à la délibération n°7), Conseillers Municipaux

Étaient excusés : M. Olivier TRAVERSIER avec pouvoir à M. Alexandre GAUTHIER (jusqu'à la question n°7)
Mme Nora ZARLENGA avec pouvoir à M. Philippe DUVERNOY (jusqu'à la délibération n°7)
M. Patrick TAUSENDFREUND avec pouvoir à M. François CAYOT (jusqu'à la question n°7)
Mme Sophie GUILLAUME avec pouvoir à M. Christophe FROPPIER
Mme Brigitte JACQUEMIN avec pouvoir à Mme Marie-Noëlle BIGUINET (jusqu'à la question n°7)
M. Rémy RABILLON avec pouvoir à M. Gilles MAILLARD
M. Bernard LACHAMBRE avec pouvoir à M. Alain PONCET
Mme Sidonie MARCHAL excusée

Étaient absents : M. Olivier GOUSSET
Mme Hélène MAITRE-HENRIET
M. Mehdi MONNIER
M. Eric LANÇON (à partir de la question n°8)
M. Alain PONCET (à partir de la question n°8)
Mme Myriam CHIAPPA KIGER (à partir de la question n°8)
M. Gilles BORNOT (à partir de la question n°8)
M. Eric MARCOT (à partir de la question n°8)

Secrétaire de séance : Mme Priscilla BORGERHOFF

Assistaient à la réunion les fonctionnaires suivants :

Mme Marie-Laurence BART – M. Laurent LAMAURIÉ – Mme Cécile FERRARI - Mme Laëtitia LOCKERT – M. Carlos FONTINHA – Mme Manon BOUHOT- M. Laurent LABYDOIRE – Mme Sylvie GRAU – Mme Caroline FAIVRE - M. Youssef MJAMA

Madame le Maire

Bonsoir à toutes et à tous. Dernière séance du Conseil Municipal avant les prochaines élections des 15 et 22 mars. Je voulais vous dire qu'ont donné procuration : Olivier TRAVERSIER à Alexandre GAUTHIER en attendant son arrivée, Nora ZARLENGA à Philippe DUVERNOY en attendant son arrivée, Patrick TAUSENDFREUND à François CAYOT en attendant son arrivée, Sophie GUILLAUME à Christophe FROPPIER, Brigitte JACQUÉMIN à moi-même, Rémy RABILLON à Gilles MAILLARD, Bernard LACHAMBRE à Alain PONCET, Madame MARCHAL est excusée.

Je vais vous demander d'approuver le Procès-Verbal du dernier Conseil Municipal, à savoir du 15 décembre 2025. Avez-vous des remarques ? Non.

Et pour adopter le Procès-Verbal de ce soir, je vous propose de vous adresser le Procès-Verbal en le déposant sur la plateforme où se trouvent les documents des Conseils Municipaux et de bien vouloir faire part de vos remarques, observations ou autres en adressant un mail à Laëtitia LOCKERT. Ce Procès-Verbal sera complété par les décisions que j'aurai été amenée à prendre depuis le 13 février de cette année.

Nous avons le plaisir également d'accueillir la petite Suzon qui a deux mois et qui, je pense, est le plus jeune être humain qui est entré dans cette assemblée depuis que ce bâtiment a été construit.

Quelques informations avant de commencer par les délibérations. Je voulais vous dire que, sur le mandat qui s'achève, le Conseil Municipal s'est réuni 42 fois, donc depuis mars 2020, y compris avec la séance d'aujourd'hui. Nous avons adopté 1146 délibérations. Chaque commission municipale s'est réunie 38 fois et il y a eu 1214 décisions du Maire qui ont été prises en application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant délégation au Maire.

Voilà, nous allons commencer par la première délibération que je présenterai « Requalification de l'accès au centre-ville et renouvellement urbain / Axe ancien hôpital - centre-ville - Sollicitation de l'Etablissement Public Foncier Doubs Bourgogne Franche-Comté (EPF Doubs BFC) ».

1. REQUALIFICATION DE L'ACCES AU CENTRE-VILLE ET RENOUVELLEMENT URBAIN / AXE ANCIEN HOPITAL - CENTRE-VILLE - SOLLICITATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BOURGOGNE FRANCHE-COMTE (EPF DOUBS BFC)

Madame le Maire expose :

Il s'agit, dans le cadre de la requalification de l'accès au centre-ville et du renouvellement urbain sur l'axe de l'ancien hôpital Foch / Flamand, de solliciter l'Etablissement Public Foncier Doubs Bourgogne Franche-Comté (EPF) pour acquérir un ensemble foncier d'environ 1 082 m² qui possède 28 garages et qui est à vendre.

Il est le long de la Lizaine -vous voyez, le rectangle rouge-, il va de l'avenue des Alliés jusqu'à la rue du Général Leclerc.

Et, dans le cadre de notre PLU et de tout ce qui touche au dispositif Action Cœur de Ville, nous avons programmé de l'acheter parce qu'il pourrait permettre d'avoir une pénétrante est-ouest pour accéder plus facilement au centre-ville, alors cela, ce n'est pas tout de suite, on va déjà se porter acquéreur du foncier et des garages, et de permettre de passer au-dessus de la Lizaine, ultérieurement avec une petite passerelle qui serait construite. En attendant, nous nous portons acquéreur. Il y a, sur les 28 garages, 25 aujourd'hui qui sont loués, ce qui rapportera à la collectivité environ 18 000 €. Le prix d'estimation des Domaines est de 205 000 €, qui correspond donc au prix que le propriétaire actuel souhaitait vendre. La seule petite demande vient de l'Agglomération qui souhaite obtenir, en bordure de terrain, une parcelle de 100 m² au droit de la rue du Maréchal Leclerc parce qu'il se trouve, sur cette parcelle de 100 m², un poste de refoulement avec une servitude de passage pour accéder à la canalisation d'eau pluviale. Vous savez que c'est l'Agglomération qui est compétente en la matière et elle est donc sollicitée également par l'EPF dans le cadre de cet achat.

Et, si nous sommes d'accord pour cette cession, nous pourrions donc acheter, au prix annoncé, cet ensemble foncier.

Avez-vous des remarques ? Je n'en vois pas. Nous allons procéder au vote. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci. Je pense que c'est le dernier achat que nous faisons là avant les élections.

Pour	:	31
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

La deuxième délibération « Déclassement et désaffectation en vue d'une cession – Route d'Audincourt et Courts Cantons – ARENA ».

2. DECLASSEMENT ET DESAFFECTATION EN VUE D'UNE CESSION – ROUTE D'AUDINCOURT ET COURTS CANTONS - ARENA

Madame le Maire expose :

Les gérants de l'ARENA se sont rapprochés de nous car ils ont un projet de développement avec du paddle dans le cadre de leur équipement actuel.

Ils se porteraient acquéreur d'un foncier de 2 043 m² qui appartient à la Ville de Montbéliard situé sur deux parcelles. La parcelle BL 542 qui possède une partie de parking et une partie de chaussée et un parcellaire non cadastré autour du complexe de l'ARENA qui est en l'état de coteau.

Alors, préalablement à la vente, comme dans tout ce qui concerne les biens appartenant à une collectivité, nous devons donc constater l'état de désaffectation de ce foncier pour pouvoir le vendre à l'intéressé. Les Domaines ont estimé le bien à 63 000 € avec une marge d'appréciation de 10% soit 56 700 €.

Il y a également, sur ce terrain, une servitude non aedificandi donc cela veut dire qu'ils ne pourront pas construire à cet endroit-là, qui grève la somme annoncée de 22 400 €. Et nous vous proposons, ce soir, donc après désaffectation, d'accorder la vente de ces 2 000 m² à l'ARENA pour la somme de 35 000 € hors taxes et droits d'enregistrement. Voilà. Et donc, les terrains de paddle seraient construits ultérieurement.

Avez-vous des remarques ? Je n'en vois pas. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	31
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Je laisse la parole à Eddie STAMPONE pour le rapport sur la situation en matière d'égalité femmes / hommes.

3. RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE FEMMES / HOMMES

Monsieur Eddie STAMPONE :

Merci Madame le Maire. Effectivement, avant le vote du budget, les collectivités de plus de 20 000 habitants doivent présenter un rapport sur l'égalité femmes / hommes dans la collectivité.

Ce rapport est composé de deux parties : une première partie qui fait état de la politique de ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et puis, une seconde partie qui concerne le bilan des politiques publiques qui sont mises en œuvre sur le territoire pour favoriser l'égalité femmes / hommes. Et puis, il y a une partie facultative qui fait le point sur la situation économique et sociale en matière d'inégalité entre les femmes et les hommes sur le territoire.

Je ne reviendrai pas sur la première partie qui concerne la politique des ressources humaines puisque ce sont les données qui sont issues du Rapport Social Unique que nous avons adopté lors du dernier Conseil Municipal et qui n'a pas appelé d'observation.

Je m'attarderai donc sur la deuxième partie qui concerne le bilan des actions du plan égalité femmes / hommes, avec plusieurs actions qui sont mises en œuvre dans le cadre de ce plan d'action.

La première action c'est évaluer et prévenir les écarts de rémunération. Nous avons donc, dans cette action, par exemple, la mise en place et la poursuite d'une démarche de résorption de l'emploi précaire, notamment des titularisations et des temps de travail. J'en parlerai d'ailleurs tout à l'heure dans le cadre de la présentation du budget.

Autre thématique, qui est de garantir l'égal accès des femmes et des hommes au cadre d'emplois, grades et emplois de la Fonction Publique. Alors on a plusieurs actions, j'en ai retenu une par exemple, c'est favoriser la mixité des métiers, c'est ce que nous essayons de faire, notamment dans les métiers qui sont habituellement occupés par des hommes et nous adaptons donc l'équipement pour les agents féminins qui souhaiteraient occuper ces emplois.

Autre thématique, qui est de favoriser l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle et familiale. Alors, nous avons plusieurs actions, dont une qui est la mise en œuvre du télétravail qui permet donc effectivement d'articuler la vie professionnelle et la vie personnelle.

Parmi les différentes thématiques, il y en a une autre qui est prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral et sexuel, ainsi que les agissements sexistes. Là encore, plusieurs actions parmi lesquelles la procédure de signalement qui est mise en œuvre dans la collectivité et sensibiliser donc les agents et les encadrants à cette procédure de signalement dans le cadre, soit de discrimination, soit d'actes de violence ou de harcèlement sexuel ou moral.

Nous avons également des politiques qui sont mises sur le territoire communal pour favoriser l'égalité femmes / hommes, on a plusieurs exemples, ils ne sont pas exhaustifs, mais par exemple, dans le cadre du dispositif du Groupe Solidarité Emploi et Égalité Professionnelle, nous avons des actions qui sont mises en place pour faciliter la mise en relation entre l'offre et la demande d'emplois dans un environnement qui est sécurisé et c'est un système qui offre des garanties tant pour les employeurs qui contribuent à la formation de leurs futurs salariés que pour les demandeurs d'emploi qui ont la certitude qu'un emploi leur sera proposé à l'issue de la formation. En 2025, parmi 122 bénéficiaires de cette action, 70 étaient des femmes et 52 des hommes.

Également, pour lever tout obstacle à l'emploi, le CCAS propose une aide financière à l'obtention du permis de conduire pour les personnes qui ont un projet professionnel et en 2025, ce sont 17 personnes qui ont bénéficié de cette aide, 9 femmes et 8 hommes.

Nous avons également un soutien aux associations qui favorisent l'égalité hommes / femmes ou femmes / hommes, notamment l'association Féminin Pluri'elles qui œuvre au service des habitants en mettant l'accent sur la dimension familiale, intergénérationnelle et citoyenne. Cette association mène diverses actions telles que l'accompagnement des familles, la lutte contre les exclusions, des sorties familiales, des actions de promotion de la santé ainsi que des initiatives autour de la mixité et de l'égalité filles / garçons. En 2025, le CCAS a attribué une subvention de 5 000 € à cette association. Et puis, le CCAS a aussi participé au développement d'autres associations comme Femmes d'ici et d'ailleurs avec un financement de 800 € et cette association a pour objectif de rassembler les femmes de toutes origines, de milieux culturels et sociaux différents en un lieu d'informations, de partage, de sensibilisation. Elle est à destination des femmes de la Petite-Hollande qui sont des créateurs de lien social et favorisent ainsi mieux le vivre ensemble sur le quartier.

Il y a également le Programme de Réussite Educative.

Notre engagement aussi du service de la petite-enfance dans le dispositif des crèches à vocation d'insertion sociale et professionnelle qui s'est renforcé en 2025. Les partenaires de l'action sociale et de l'emploi orientent les familles et ont un besoin de garde qui pourrait être un frein pour s'engager dans un projet professionnel et il s'agit principalement des familles monoparentales pour lesquelles l'accès au mode de garde est indispensable à la reprise d'une activité.

Et puis les relations avec les partenaires se concrétisent par un agrément des associations par l'État puisque les associations qui bénéficient de fonds publics doivent signer un contrat d'engagement républicain dont un des articles est relatif à l'égalité et à la non-discrimination.

Et enfin, dans nos services, dans le service Enfance-Jeunesse-Education, au sein de la collectivité, au sein de la Ville, nous faisons attention, nous veillons à ce que la mixité demeure un principe de fonctionnement, notamment lorsque l'on prépare les séjours à Charquemont, au centre de plein air, en faisant bien attention à ce que les groupes soient mixtes.

Voilà, Madame le Maire, ce que je pouvais dire de manière assez rapide sur le rapport sur la situation en matière d'égalité femmes / hommes.

Madame le Maire

Merci. Avez-vous des remarques ? Je n'en vois pas. Donc nous allons le soumettre au vote. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

- Le Conseil Municipal a pris acte -

Madame le Maire

Question n°4 « Impôts locaux – Fixation des taux 2026 ». Eddie STAMPONE.

4. IMPOTS LOCAUX – FIXATION DES TAUX 2026

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Avant le vote du budget, nous avons plusieurs délibérations à prendre, et notamment celle sur la fixation des taux d'impôt pour 2026.

Nous vous proposons de ne pas augmenter les taux d'impôt, de ne pas les faire évoluer. Ces taux sont inchangés depuis 2003. Depuis 2003, ces taux sont inchangés. Alors le taux de la taxe d'habitation est ainsi déterminé à 14,90%, le foncier bâti à 40,30% et le foncier non bâti à 29,78%.

Madame le Maire

Avez-vous des remarques ? Non. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	31
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°5 « Budget Principal – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 au Budget Primitif 2026 ».

5. BUDGET PRINCIPAL – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025 AU BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

C'est la reprise des résultats avant le vote du budget. Nous n'avons pas la possibilité de voter le Compte Financier Unique cette année avant le vote du budget, contrairement à ce que nous avons fait, par exemple, l'an passé. Dans ce cas-là, la réglementation nous permet de reprendre les résultats par anticipation et nous confirmerons donc ces résultats lorsque le Compte Financier Unique sera disponible lors d'un prochain Conseil Municipal.

Je vais vous donner lecture des résultats de la Ville, au titre de l'exercice 2025.

La section de fonctionnement libère un excédent de 3 827 445,13 €. La section d'investissement, elle, fait apparaître, y compris les restes à réaliser, un besoin de financement de 1 817 137,70 €. Vous savez que le besoin de financement doit obligatoirement être couvert par l'excédent de la section d'investissement donc des 3 827 445,13 €, il convient de retrancher les 1 817 137,70 € et donc il nous reste un résultat de fonctionnement de 2 010 307,43 €. Ce résultat, on peut en disposer : soit le laisser en section de fonctionnement, soit l'affecter en totalité à l'investissement, soit faire un mixte. D'habitude, on affecte la totalité de ce résultat à l'investissement. Cette année, on affectera 1 610 307,43 € en investissement et on gardera en réserve 400 000 € pour prévoir, pour prévenir les dispositifs, les dispositions de la loi de finances qui n'ont pas pu être prises en charge directement dans le budget.

Voilà donc les résultats que l'on vous propose d'inscrire au BP 2026.

Madame le Maire

Merci Edith STAMPONE. Avez-vous des remarques ? Non, je n'en vois pas. Très bien. Y-a-t-il des oppositions ? Non Des abstentions ? Oui. Merci.

Pour	:	25
Contre	:	0
Abstentions	:	6

Madame le Maire

Question suivante « Budget annexe du service public des cimetières – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 au Budget Primitif 2026 ».

6. BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC DES CIMETIERES – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025 AU BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

C'est le même principe, c'est la reprise anticipée des résultats. La différence est que pour le budget des cimetières, nous n'avons pas de section d'investissement, donc le résultat de 7 978,45 € sera repris, si vous en êtes d'accord, en excédent d'exploitation reporté sur l'exercice 2026.

Madame le Maire

Merci. Sur cette question-là, sur le cimetière, y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Je n'en vois pas.

Pour	:	31
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Par contre, je reviens à la question précédente. Vous vous abstenez ? Donc, nous avons six abstentions. Très bien, merci.

Madame le Maire

Question n°7 « Autorisations de Programme – Budget Primitif 2026 – Ajustement ».

7. AUTORISATIONS DE PROGRAMME – BUDGET PRIMITIF 2026 - AJUSTEMENT

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Vous savez que les collectivités ont la possibilité d'inscrire certains programmes dans des autorisations, dans des programmes qui sont des Programmes Pluriannuels d'Investissement, ce qui permet d'isoler certaines opérations et de pouvoir avoir davantage de lisibilité sur ceux-ci.

Les Autorisations de Programme se décomposent en Autorisations de Programmes en elles-mêmes et puis en Crédits de Paiement. Les Crédits de Paiement, ce sont les autorisations qui sont données de payer chaque année donc au titre de ce programme. Vous avez, pour chacun des programmes, la ventilation des Crédits de Paiement pour l'exercice 2026. Je ne vais pas rentrer dans le détail, si vous en êtes d'accord. En revanche, je vais vous préciser que pour l'Ilôt des Hexagones, on augmente donc le programme de 290 000 € de manière à permettre la réalisation d'un café-restaurant associatif sur le site. On en reparlera dans la présentation du budget.

Madame le Maire

Tu as fini ?

Monsieur Eddie STAMPONE

Oui.

Madame le Maire

Très bien. Je vois que ta charmante voix commence à ne plus charmer notre bébé ! Y-a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? À nouveau six abstentions. Merci.

Pour	:	25
Contre	:	0
Abstentions	:	6

Madame le Maire

Question n°8 « Budget Primitif – Année 2026 – Budget Principal ». Eddie STAMPONE.

8. BUDGET PRIMITIF – ANNEE 2026 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Merci Madame le Maire. Alors, j'espère que la petite Suzon ne va pas être déprimée ou dégoûtée, j'espère que cela ne va pas la marquer !

Après des semaines d'incertitude sur la capacité de notre pays à se doter d'un budget, la loi de finances a finalement été promulguée le 2 février, au terme d'un processus d'élaboration particulièrement chaotique et marqué par le recours à l'article 49.3. Cette séquence nationale n'est pas sans conséquence pour les collectivités locales. Une fois encore, elle se voit imposer un cadre

budgétaire contraint, marqué par des efforts supplémentaires demandés au nom du redressement des comptes publics. Concrètement, ces décisions se traduisent par des prélèvements et des minoration de recettes qui viennent fragiliser nos équilibres financiers, nous en avons d'ores et déjà une quasi-certitude. La baisse de 19,3% des allocations compensatrices liées à l'exonération de 50% sur les bâtiments industriels représenterait à ce stade une diminution de recettes estimée à environ 360 000 € pour notre collectivité, ce sont les fameux 400 000 € de réserve dont je vous ai parlé tout à l'heure. C'est précisément pour faire face à ce type d'aléas que nous avons fait le choix de la prudence. Car il faut le rappeler avec clarté, la part des collectivités territoriales dans la dette publique nationale demeure marginale. Contrairement à l'État, nous sommes tenus de voter un budget à l'équilibre et nous ne pouvons financer nos dépenses de fonctionnement par l'emprunt. Enfin, les collectivités portent près de deux tiers de l'investissement public dans notre pays, c'est-à-dire l'investissement concret, visible, utile au quotidien des habitants. Autrement dit, nous assumons des responsabilités majeures avec des marges de manœuvre de plus en plus réduites. C'est dans ce contexte exigeant que nous examinons aujourd'hui le dernier budget du mandat.

Ce budget d'un montant de 73,6 millions d'euros n'est pas un budget ordinaire. Il marque l'aboutissement et la traduction concrète des engagements pour lesquels notre équipe majoritaire a été élue. Il constitue en quelque sorte la synthèse financière de ce mandat.

Son élaboration, une fois encore, n'a pas été simple. Depuis 2020, nous avons traversé une succession de crises inédites : crises sanitaires, flambées des coûts de l'énergie, inflation durable. Chacune de ces crises a bouleversé nos hypothèses, renchérit nos charges et contraint nos trajectoires financières. Face à ces chocs successifs, nous aurions pu céder à la facilité, augmenter les impôts, différer les investissements, dégrader nos équilibres. Nous avons fait un autre choix. Nous avons fait le choix de la gestion rigoureuse. Nous avons fait le choix de la priorisation, le choix de la responsabilité. Les deux synthèses de la Chambre Régionale des Comptes ont d'ailleurs reconnu la solidité de notre gestion et la maîtrise de nos équilibres financiers.

Grâce à cette ligne de conduite constante, nous avons su absorber les hausses de charges, préserver notre capacité d'investissement et poursuivre nos projets structurants. Et cela, je tiens à le souligner, sans augmenter les taux d'imposition. Bien sûr, tout n'a pas été figé : certains projets ont évolué, de nouvelles priorités se sont imposées au cours du mandat, qu'il s'agisse d'adapter nos équipements, de renforcer certaines politiques publiques ou de répondre à des urgences imprévues. Gouverner, c'est aussi savoir ajuster ses choix aux réalités. Mais ces adaptations n'ont jamais remis en cause notre cap. Protéger les services publics locaux, soutenir l'investissement utile et préserver le pouvoir d'achat des Montbéliardais. Ce budget est donc un budget de responsabilité parce qu'il garantit la solidité et la soutenabilité de nos finances. Un budget de constance parce qu'il respecte les engagements pris devant les Montbéliardaises et les Montbéliardais. Un budget d'engagement, parce qu'il continue de préparer l'avenir de notre territoire. Ce n'est pas un budget de circonstance, ce n'est pas un budget de fin de mandat dicté par l'affichage, c'est un budget cohérent avec l'ensemble de notre action depuis le premier jour : sérieux financier, ambition et fidélité aux engagements.

Comme je viens de vous l'indiquer, le budget qui est soumis à votre approbation est un budget responsable, construit d'abord autour de la maîtrise de la section de fonctionnement. En effet, l'objectif est de ne pas dégrader, de ne pas laisser filer les dépenses courantes, ce qui nous permet de dégager de l'autofinancement qui participe à l'équilibre de la section d'investissement. Pour ce faire, outre les différents plans de maîtrise de l'énergie dans nos bâtiments, nous travaillons ardemment à la maîtrise des dépenses de personnel qui représentent 57% de nos dépenses de fonctionnement et ce, de sorte à ne pas dégrader nos charges structurelles.

Nous avons mis en place plusieurs outils qui nous ont permis de respecter l'enveloppe budgétaire que vous aviez adoptée lors du BP 2025, qui nous ont permis d'être proactifs et d'anticiper les besoins en matière de ressources humaines ainsi que d'être réactifs en cas de besoin urgent. La maîtrise de la section de fonctionnement nous permet de maîtriser l'endettement et d'avoir une bonne gestion de notre capacité de désendettement. Ce budget est aussi un budget de constance qui respecte les engagements pris auprès des Montbéliardaises et des Montbéliardais. D'abord, protéger les Montbéliardais avec des dépenses de sécurité confortées, celles-ci ont augmenté de 34% en six ans, passant de 1,3 à 1,8 million d'euros. Cet effort nous a permis de tripler quasiment les effectifs de la Police Municipale, d'assurer la présence de la Police Municipale partout en ville et aussi le soir, durant les périodes qui le justifient, les soirs d'été par exemple. Nous avons constitué une brigade motorisée

et une brigade canine. Nous avons doté les policiers municipaux d'armes et d'équipements de haut niveau, dont par exemple des caméras piétons. Concernant les caméras de vidéosurveillance, nous avons maillé le territoire communal d'une centaine de caméras et notre budget prévoit d'étendre encore le nombre de caméras comme nous le faisons chaque année. Protéger également les difficultés économiques et sociales auxquelles est confronté le nord Franche-Comté. C'est le nord Franche-Comté qui est confronté à ces difficultés. Le CCAS se verra attribuer une subvention de près de 2,8 millions d'euros pour accompagner les familles, les personnes âgées et pour accompagner la jeunesse. La subvention accordée au CCAS devra permettre de soutenir notre politique sociale. Par ailleurs, les subventions accordées aux associations de près de 2 millions d'euros et les avantages en nature qui représentent près de 3,4 millions d'euros devront les aider à jouer un rôle important en faveur de la concorde sociale, notamment en faveur des jeunes, qu'il convient d'accompagner aussi par l'entreprise de nos nombreuses associations. Je prends par exemple le centre L'Envol, sous l'égide de l'association Léo Lagrange, pour laquelle nous inaugurerons mercredi de nouveaux locaux au cœur du quartier de la Chiffogne. Les associations participent aussi au rayonnement de Montbéliard et je pense en particulier à l'Orchestre Victor Hugo, auquel nous contribuerons par une subvention de près de 173 000 €. Un budget de constance aussi, car nous respectons nos engagements pris en 2014 et en 2020 de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux. Nous vous proposerons de maintenir les taux, nous l'avons fait tout à l'heure, qui, je les rappelle, sont inchangés depuis 2003. Cela fait 23 ans que nos taux n'ont pas évolué.

Le budget qui vous est proposé ce soir est aussi un budget d'engagement qui permet de continuer à préparer l'avenir. Et l'avenir, ce sont nos agents qui nous accompagneront à le construire. Pour eux, nous avons adopté des Lignes Directrices de Gestion qui garantissent la promotion des agents. Cette année, nous inscrivons 167 000 € supplémentaires au titre des promotions, soit d'avancement d'échelon, soit de changement de grade. Nous avons également adopté un plan de résorption de l'emploi précaire, on en a parlé lors du rapport sur l'égalité femmes / hommes. Ce plan de résorption de l'emploi précaire vise à stagiairiser les agents qui répondent aux conditions requises. Nous participons également à la mutuelle de prévoyance et, depuis le 1^{er} janvier 2026, à la mutuelle de santé des agents, soit un effort de 140 000 €. Enfin, depuis le 1^{er} janvier 2025, la Ville a adhéré au Comité National d'Action Sociale, ce qui permet à nos agents de bénéficier de tous les avantages sociaux, de loisirs, de solidarité, d'une grande structure associative dont l'action s'apparente à un Comité d'Entreprise, et ce pour 130 000 €.

L'avenir se construit aussi autour d'un programme d'investissement ambitieux, tourné vers la transformation urbaine, l'école, la transformation environnementale et l'attractivité de notre belle cité. Nous avons inscrit près de 11,3 millions d'euros pour l'investissement. Pour votre information, entre 2020 et 2025, nous avons investi près de 70 millions d'euros, portés à près de 100 millions d'euros depuis 2014. Je rappelle qu'entre 2014 et 2017, il a fallu récupérer la gestion catastrophique de nos prédécesseurs et que nous avons pu réinvestir, qu'à compter de 2018, pour Montbéliard que nous aimons tant.

Je vous propose maintenant d'entrer dans le détail des grands équilibres financiers et des principales priorités qui structureront notre action pour l'année 2026.

Le BP 2026 est équilibré à 73,6 millions d'euros.

La section de fonctionnement est équilibrée à 46,8 millions d'euros. Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 46 millions d'euros, soit un niveau supérieur de 400 000 € à celui d'inscrit au BP 2025. Les recettes bénéficient de la revalorisation de 0,8% des bases cadastrales inscrites en loi de finances, à la revalorisation attendue des dotations de l'Etat. Les recettes de fonctionnement sont globalement identiques au budget total de 2025. Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 42,1 millions d'euros, soit 600 000 € de plus par rapport à 2025. Cette année encore, cette hausse résulte de l'augmentation des dépenses de personnel, mais elle résulte aussi de notre participation versée à PMA au titre des déchets industriels banals.

La section d'investissement est équilibrée à 26,7 millions d'euros, soit un montant inférieur de 2,2 millions d'euros par rapport à 2025. Les recettes réelles d'investissement sont inscrites pour un montant de 12,7 millions d'euros, incluant la reprise du résultat que nous inscrirons pour 1 610 000 €, tel que nous venons de le décider. Les dépenses réelles d'investissement restent soutenues et s'élèvent à 16,4 millions d'euros. La différence est couverte par l'autofinancement prévisionnel issu de

la section de fonctionnement pour près de 1,5 millions et les opérations d'ordre budgétaire qui participent également à l'équilibre, à l'autofinancement de la section d'investissement. Le budget intègre les résultats de l'exercice 2025 que nous avons repris par anticipation. Le résultat vient couvrir le besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 1,8 millions d'euros. Le reliquat, 2 millions, sera affecté à l'investissement pour 1,6 millions et les 400 000 € restants viendront couvrir la baisse des allocations compensatrices liées à l'exonération de 50% des bâtiments industriels qui devraient représenter une diminution de recettes estimée à environ 360 000 €. L'endettement est maîtrisé, ce qui est confirmé par notre capacité de désentêtement de 4,34 années au CFU 2024 et nous avons inscrit un emprunt d'équilibre de 5,4 millions qui sera mobilisé à hauteur de 70%. Les subventions d'investissement que nous prévoyons de recevoir représentent 2,3 millions d'euros. Il convient d'ajouter certaines dotations telles que le FCTVA et la taxe d'aménagement à hauteur de 1,5 millions d'euros. L'épargne brute, c'est-à-dire la différence entre les dépenses réelles et les recettes réelles de fonctionnement, s'élève à 3,75 millions d'euros. L'épargne nette, c'est-à-dire l'épargne brute diminuée du remboursement de l'annuité en capital des emprunts, s'élève quant à elle à 230 000 €.

Après cet examen d'ensemble de notre projet, examinons-le à présent sous l'angle de nos politiques publiques.

Le budget 2026 traduit notre politique offensive en matière de sécurité. Protéger les Montbéliardais, c'est notre priorité. Les dépenses de sécurité inscrites au budget s'élèvent à près de 1,8 millions d'euros. Entre 2020 et 2025, comme je vous l'ai déjà dit, les dépenses de sécurité ont augmenté globalement de 34%. Notre Police Municipale est, aujourd'hui, bien dotée en agents, en matériel, et nous possédons des équipages motocyclistes, cyclistes et une brigade canine. Notre CSU, notre Centre de Supervision Urbain, est un équipement de référence tout à la fois en matière de prévention et en matière de répression à des fins judiciaires. C'est la raison pour laquelle de nouvelles caméras de vidéosurveillance seront acquises. L'objectif étant d'emporter le nombre à 200 dans les prochaines années. Les Montbéliardais méritent que nous portions nos efforts sur leur quotidien, sur la lutte contre les incivilités, sur la lutte contre la délinquance. Imaginez une seule seconde ce que serait notre ville si nous n'avions pas mis en place tous ces dispositifs de prévention et de répression. Et pourtant, en 2014, nos prédécesseurs s'appuyaient sur une Police Municipale qui n'était pas armée, composée de six agents. Nous en avons aujourd'hui quinze et nous allons compléter les effectifs. Et ce, pour agir contre la délinquance routière, contre les différentes formes de trafic existantes pour la prévention des violences urbaines, en étroite collaboration avec la Police Nationale et le Procureur de la République, grâce à la convention qui nous lie et qui permet une coopération reconnue. Pour organiser aussi des opérations de proximité, incluant les contacts réguliers avec les habitants, avec les commerçants par exemple.

Notre priorité, c'est aussi l'éducation, la famille et la protection des plus fragiles d'entre nous. Je ne détaillerai pas l'ensemble des politiques sociales en faveur de la petite enfance, avec la mise en place du service public de la petite enfance, avec le soutien à la parentalité et toutes les actions de prévention associées, avec les différents dispositifs tels que le lieu d'accueil enfants-parents et du projet de réussite éducative. Je préciserai tout de même que le budget de fonctionnement alloué à l'éducation et à la famille s'élève à 1,7 million d'euros. Les subventions allouées à l'éducation populaire s'élèvent à 533 000 €. La restauration scolaire se voit attribuer des crédits à hauteur de 481 000 euros. Nous avons augmenté les dépenses par enfant de maternelle qui sont portées à 1 461 € et nous augmentons également les dépenses par enfant de primaire qui s'élèveront, en 2026, à 546 € par écolier. Nous maintenons le tarif unique au centre de plein air de Charquemont pour les enfants de Montbéliard afin de leur offrir des séjours à bas tarif. Parce que beaucoup de nos enfants n'ont pas la chance de partir en vacances, nous leur offrons la possibilité de passer quelques jours à la nature, ce qui favorise également les interactions sociales et, dans la suite de ce Conseil Municipal, nous évoquerons également un séjour à Charquemont durant le printemps pour les familles. L'effort de la Ville envers les familles et l'éducation est important, il est renforcé par les investissements réalisés. Comme je l'ai dit l'an passé et je le répéterai, c'est nous qui avons construit une école, en l'occurrence l'école Louis SOUVET, c'est nous qui avons agrandi et rénové l'école de la Combe aux Biches et c'est nous qui avons aménagé une septième classe dans l'école Louis SOUVET, c'est nous qui avons rénové énergétiquement les écoles maternelles du Mont-Chevis et l'école Jules Grosjean. Et en 2026, nous vous proposons d'engager des travaux de rénovation énergétique de l'école élémentaire de la Citadelle. Nous avons ouvert un Programme Pluriannuel d'Investissement relatif au patrimoine scolaire doté de 5 167 000 €. Partout, nous intervenons dans nos bâtiments scolaires, tant

en équipements qu'en entretien, pour le bien-être des élèves montbéliardais, pour nos agents et les enseignants. Nous ne parlons pas, nous ne lançons pas des slogans, nous agissons !

Concernant les personnes âgées, je ne reviendrai pas non plus sur les dispositifs en faveur des personnes âgées avec la réorganisation du service de soins infirmiers à domicile, du service d'aide à domicile, ces dispositifs étant portés par le CCAS, auxquels nous attribuerons une subvention de 2 780 000 €.

Outre ces politiques essentielles que nous devons aux Montbéliardais, nous devons aussi préparer l'avenir et cela passe d'abord par la transition environnementale. Les politiques publiques aujourd'hui ne peuvent se concevoir sans prendre en compte la dimension environnementale qui transcende les mouvements politiques et notre équipe municipale a fait beaucoup. Bien sûr, nous avons planté des arbres et nous continuerons à en planter entre novembre et mars, je le précise au cas où, un arbre se plante entre novembre et mars -je le dis comme ça ! - Donc, nous continuerons à en planter. Nous en avons planté plus de 2 000, rien qu'à la Petite Hollande, mais nous avons fait bien plus que cela et j'espère que je vais ouvrir les yeux de notre opposition dans ce Conseil qui opportunément est aveuglée en cette période électorale.

Je commencerai par la construction de deux centrales électriques sur l'Allan. L'un des projets est porté par un propriétaire privé, l'autre est porté par la Ville aux Neuf Moulins. Le droit d'eau a été obtenu à l'été 2024, le bail avec la société ERCISOL a été négocié, les études sont achevées et les travaux débiteront ce printemps. Ce projet, imaginé par Jean-Marc BECKER, Adjoint au Maire de Louis SOUVET, qui l'a fait ? C'est nous ! C'est cette équipe majoritaire, car contrairement à notre opposition, nous, on ne lance pas des slogans, nous agissons.

Ensuite, c'est nous qui avons lancé la rénovation du réseau existant du chauffage urbain et son extension vers le Mont-Bart, vers le Prés-la-Rose, vers les Blancheries, ainsi que vers les Batteries du Parc, les travaux sont en cours juste au-dessus de nous. Ce réseau n'est plus seulement relié à l'usine d'incinération, il est à présent également relié à une chaudière bois dont le premier feu a été lancé en janvier 2026. Voilà ce qu'a fait cette équipe municipale pour renforcer le mixte énergétique du réseau de chauffage urbain, pour limiter l'émission de CO₂, pour ne pas être captif d'une seule source d'énergie et surtout pour éviter les soubresauts de tarifs qu'auraient pu connaître les habitants si nous n'avions rien fait. Chez nous, on ne lance pas des slogans, on agit ! Et nous agissons partout où cela est possible. Perméabilisation des sols, avec notamment la déminéralisation des cours d'école, végétalisation des espaces, création d'îlots de chaleur avec l'implantation de nouveaux arbres, notamment au centre-ville, moqués par notre opposition. Isolation des bâtiments municipaux, notamment les écoles, comme l'école élémentaire de la Citadelle, dès cette année, et la rénovation des chaufferies de nos bâtiments. En 2026, nous poursuivons les études sur l'implantation de centrales photovoltaïques qui pourraient être installées sur les parkings de l'Axone, sur le troisième étage du parking des Blancheries, au gymnase Pajol aussi, ainsi que celles menées par PMA sur l'installation de recharges pour véhicules électriques sur le domaine public de surface. Et nous poursuivons les projets de végétalisation avec l'étude pour la végétalisation du parking du Champ de Foire et pour la requalification de la ceinture de contournement Etuve / Contejean / Wilson, accompagnée d'une sécurisation accrue.

Enfin, nous accompagnerons les Montbéliardais à travers divers projets, en lien avec l'alimentation telle que la création de jardins partagés à la Chiffogne et aussi autour de la lutte contre le gaspillage alimentaire dans nos restaurants scolaires.

Et puis, nous continuerons à les accompagner dans l'appropriation des bonnes pratiques du tri. Dès le premier jour, l'équipe majoritaire s'est opposée à l'Agglomération. Elle s'est opposée à la mise en place aux forceps des bacs jaunes. Elle ne s'est pas opposée aux bacs jaunes, elle s'est opposée à la mise en place aux forceps des bacs jaunes, contrairement à notre opposition. Nous savions qu'il fallait d'abord faire un travail pédagogique de terrain avec des ambassadeurs du tri, sinon, ce seraient les plus fragiles qui en paieraient le prix. Et c'est ce qui est en train d'arriver. À cause d'une prise de position dogmatique, partagée par notre opposition, ce sont les familles de l'habitat social qui voient leurs charges augmenter. Et cela, c'est grâce à vous, Mesdames et Messieurs de l'opposition ! Eh bien, cette équipe continuera à accompagner les Montbéliardais, accompagnement que notre opposition a moqué au sein même de ce Conseil Municipal. Mais nous, nous ne lançons pas des slogans, nous agissons. L'avenir passe aussi par l'attractivité de Montbéliard. Son attractivité

touristique, d'abord, pour faire venir des visiteurs. Et le pôle touristique de Montbéliard, c'est le Château. Un pôle touristique d'importance régionale qui a accueilli plus de 20 000 visiteurs, alors même que seul le parcours historique est ouvert. En 2026, les études de maîtrise d'œuvre se poursuivront sur la phase 2, en vue de la rénovation des parcours permanents du Musée, avec espaces d'accueil et de médiation du public, restauration de la Chancellerie, aménagement des espaces dédiés aux expositions temporaires et à l'événementiel. L'année 2026 permettra de finaliser les études et de lancer les appels d'offres pour les travaux pour un montant de 2,1 millions d'euros et 800 000 € de subventions, soit un reste à charge de 1,3 millions. Ce qui est largement soutenable pour la Ville de Montbéliard, comme l'a souligné la Chambre Régionale des Comptes. Je rappelle, écoutez bien, là, il faut bien écouter parce que l'on entend tout et n'importe quoi donc j'aimerais quand même que l'écoute soit active là, je rappelle que le reste à charge des travaux réalisés à ce jour est de 2 millions d'euros, soit moins de 3% de l'ensemble des investissements réalisés depuis 2020. Mais qu'est-ce que l'on entend et que l'on a entendu au sein de ce Conseil Municipal sur les investissements au Château ! 3% ! 3% ! Ceux qui crient au loup sont décidément bien fâchés avec les chiffres. Alors, pourquoi cette requalification du Château ? Parce que les visiteurs du Château se rendront au Musée au Beurnier, au Temple Saint-Martin, à l'église Saint-Maimbœuf, ils visiteront la richesse patrimoniale de notre belle cité et se rendront dans les commerces, les restaurants, les cafés et les hôtels. Ils repartiront de Montbéliard avec la connaissance d'une histoire atypique dont nous sommes les gardiens et que nous devons valoriser pour rendre hommage à toutes celles et tous ceux qui ont fait rayonner notre ville.

L'attractivité, c'est aussi le commerce. Depuis plusieurs années, nous avons mis en place différents outils pour favoriser la redynamisation commerciale et ce, dans un contexte de crise des commerces de centre-ville marqué par une transformation profonde des habitudes d'achat, de l'émergence de nouvelles formes de commerce à travers le e-commerce. Et ce, pas seulement à Montbéliard, toutes les villes moyennes de France connaissent cette difficulté. Toutes ! Dans ce cadre, nous accompagnerons les transitions nécessaires en lien avec une recherche de proximité, d'authenticité et d'impact local. Nous poursuivrons nos actions ponctuelles, telles que l'aide à la requalification des façades, des enseignes, du mobilier de terrasse, tel que le fonds d'aide à destination des associations commerciales, la reconduction de Ma Ville en terrasse, de la semaine commerciale, des braderies commerciales et, pourquoi pas, de cette belle réussite que fut celle de la Folie Douce en février. Nous accompagnerons les commerçants et nous avons prévu 21 700 € de subventions à la CAEM, 10 000 € pour la requalification des enseignes et des façades commerciales, 3 000 € d'aide pour l'acquisition du mobilier de terrasse. Nous conforterons les interventions structurantes avec la mise en œuvre du droit de préemption des fonds de commerce.

Mais l'attractivité de notre ville, c'est aussi notre offre médicale diversifiée sur le territoire communal. Nous n'avons de leçons à recevoir de personnes dans ce domaine. Nous n'avons pas de leçons à recevoir de notre opposition. Nous avons favorisé l'installation de la Clinique du Pays de Montbéliard. Nous avons bataillé durement pour l'installation d'une Maison de Santé à Montbéliard et cela contre notre opposition même qui aurait peut-être préféré qu'elle s'installe à Audincourt. Nous avons créé un centre de santé au Charmontet et nous avons favorisé l'installation de professionnels de santé dans l'ancien hôpital. Et nous favoriserons l'agrandissement de la Clinique du Pays de Montbéliard qui a obtenu l'accord de l'ARS pour accueillir 60 lits de médecine. Nous favoriserons aussi la construction d'un bâtiment supplémentaire pour la Maison de Santé qui accueille déjà un centre de soins non programmés. Nous ne lançons pas des slogans, nous agissons !

Nous assurerons aussi une offre de logements diversifiés avec la construction de programmes neufs d'une part ou la montée en gamme de logements existants d'autre part. D'autres programmes sont envisagés aux Blancheries et rue Parmentier. Des parcelles sont disponibles au Mont-Chevis et rue Pierre-Michel KAHN. Pour être attractive, Montbéliard se doit d'être animée et de proposer une offre culturelle diversifiée. Montbéliard, une belle endormie ? Je vais donc réveiller les esprits embrumés ! Carnaval, Fête de la Musique....

Monsieur Alain PONCET

Ça, c'est une insulte !

- Les Conseillers Municipaux d'opposition (M. Eric LANÇON, M. Alain PONCET, Mme Myriam CHIAPPA KIGER, M. Gilles BORNOT, M. Eric MARCOT) quittent la salle -

Monsieur Christophe FROPIER

Partez en paix !

Monsieur Eddie STAMPONE

Carnaval, Fête de la Musique, 13 juillet, Journées Gourmandes avec sa Marche gourmande, Festival des Quatre Saisons, Estivales du Prés-la-Rose, Château en Scène, Eurocuivres, Montbel'été, Festival des Mômes, Lumières de Noël, toutes ces manifestations marquent la vie culturelle et d'animation de notre territoire. En 2026, nous consacrerons plus de 1,2 million d'euros, hors ressources humaines, aux Lumières de Noël et près de 450 000 € à l'animation complétée par 965 000 € de subventions attribuées aux associations culturelles, près de 400 000 € attribués à la Médiathèque pour l'acquisition de livres, la restauration d'œuvres par exemple. Enfin, ce seront 173 000 € que nous attribuerons à l'Orchestre Victor Hugo. En tout, l'animation et la culture bénéficient de près de 3,2 millions d'euros. Donc, j'aurais bien voulu demander à notre opposition de se réveiller, malheureusement, elle ne le fera pas ! Non, notre belle ville n'est pas endormie. Preuve en est. Sous notre impulsion, elle se transforme. Je ne peux pas citer tout le travail réalisé au quotidien par nos travailleurs sociaux, nos médiateurs, les agents de nos écoles, nos agents et nos partenaires dans tous les quartiers de la ville.

Mais prenons quelques exemples et commençons par la Petite-Hollande. Regardez le travail considérable qui a été fait. Regardez le courage que nous avons eu en déconstruisant le Centre des Hexagones et en réhabilitant cette halle béton, triste héritage de nos prédécesseurs. Nous en avons fait un pôle commercial et de santé pour les habitants. Ce chantier de transformation urbaine au cœur de quartiers de 25 millions d'euros a considérablement changé la physionomie de cette partie de la ville. D'importants travaux de verdissement et de loisirs ont également été réalisés. Le méandre vert fait désormais le lien entre les différentes zones du quartier. Ce sont près de 1 130 000 € que nous avons inscrits en investissement sur la Petite-Hollande. Sur les l'Ilot des Hexagones, nous lançons la construction d'un café-restaurant et de la petite restauration qui sera un lieu convivial, mixte et inclusif au cœur du quartier et qui aura aussi pour fonction de faire découvrir les métiers de la brasserie-restauration en lien avec les acteurs de la filière. A la piscine, nous poursuivons les travaux initiés par la rénovation de la pataugeoire, du petit bassin, du bassin olympique et nous engageons le renouvellement du réseau d'eau pour 363 000 €. Cette piscine joue un rôle social car elle permet aux familles qui n'ont pas la chance de partir en vacances et de profiter d'un cadre agréable.

Sur le quartier de la Chiffogne, nous avons créé l'espace associatif Lou Blazer et nous l'avons aménagé afin que l'association Léo Lagrange puisse être accueillie de manière définitive. En 2026, sera construit un espace modulaire d'une surface de 500 m² permettant d'accueillir les activités développées par l'association Léo Lagrange à destination des familles et plus globalement des habitants du quartier. L'ensemble de ces travaux sont inscrits pour un million d'euros. Ce quartier en mutation importante dispose désormais de commerces de proximité sur le site de l'ancienne école d'infirmière et nous prévoyons la requalification des surfaces qui seront rendues disponibles après la déconstruction, à venir, de plusieurs immeubles qui ne répondent plus aux besoins actuels. Aux Batteries du Parc, dans le budget, les crédits seront inscrits pour la création, pour l'été 2026, d'une aire de jeux comprenant un terrain multisports, une aire de street workout et nous procéderons à la rénovation complète d'un demi terrain de basket. Enfin, la transformation de la ville s'opère aussi au centre avec, par exemple, l'OPAH de centre-ville dont le marché est évalué à 928 000 € sur cinq ans. La redynamisation du centre-ville dispose d'un Programme Pluriannuel d'Investissement de 6 243 000 €. L'objectif est de parvenir à un centre-ville qualitatif dans l'offre commerciale mais aussi en termes d'offres de logements de sorte à accueillir de nouveaux habitants ce qui passe par l'aide apportée aux propriétaires s'engageant dans la rénovation des logements et des immeubles. A proximité du centre-ville, aux Blancheries, un nouveau programme immobilier est actuellement commercialisé aux abords de l'Allan. Les Constructeurs du Bois érigeront 91 logements de très grande qualité en structure bois. Sur le site de l'ancien collège Brossolette, ce sont 16 lots qui sont en cours de commercialisation avec déjà les premières maisons construites et je ne vous parlerai pas non plus des 300 lots de l'ancien hôpital, projet qui est une vraie réussite de réhabilitation sur un site qui aurait pu devenir une verrue urbaine. Comme vous pouvez le constater, ce sont des projets qui transforment de manière importante notre ville avec, bien souvent, des services et des commerces associés pour les Montbéliardais.

Ce dynamisme, nous le constatons aussi dans le programme d'investissement. Sur l'investissement uniquement, ce sont 11,3 millions que nous injecterons dans l'économie après les 15 millions de l'an passé et les près de 70 millions d'euros depuis 2020. Les investissements réalisés ont pour objectif d'améliorer les services apportés aux Montbéliardais, d'améliorer leur cadre de vie tout en entretenant notre patrimoine mobilier et immobilier. La Chambre Régionale des Comptes, suite à un contrôle spécifique sur la gestion du patrimoine remarquable, a d'ailleurs souligné la qualité de la gestion du patrimoine communal.

En 2026, nous investirons 5,7 millions d'euros en investissement courant et nous retrouvons ici les subventions d'équipements qui concernent le soutien de la Ville aux investissements des associations pour près de 80 000 €. Nous verserons ainsi des subventions pour l'acquisition de matériel pour les clubs sportifs, pour les associations culturelles, le soutien au ravalement de façades d'immeubles et des enseignes de façades commerciales est réaffirmé pour 35.000 €, tout comme les réhabilitations effectuées dans le cadre de l'OPAH et l'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique. Dans les investissements courants, on retrouve également de nombreux travaux d'entretien et de rénovation comprenant des interventions sur les écoles, les crèches et bâtiments communaux pour 1 140 000 €, ainsi que les travaux relatifs à la voirie et aux espaces publics pour près de 900 000 €. L'entretien des parcs, des cimetières, des aires de jeux et des espaces verts bénéficiera de 512 500 €.

Enfin, parmi les nombreux projets d'investissement courant, j'attire votre attention sur quelques-uns d'entre eux, notamment la modernisation de notre infrastructure informatique pour près de 700 000 €, la requalification des aires de jeux dans le secteur des Batteries du Parc, les dépenses de génie civil liées à l'installation des caméras de vidéosurveillance, la rénovation de la balade sur l'eau – vous savez, c'est la balade en bois au Près-la-Rose-, la Gloriette de la rue Contejean et, au cimetière, la réfection du mur de soutènement au niveau de l'escalier qui mène du cimetière du bas vers le cimetière du haut ou inversement, cela dépend où vous vous trouvez. Parmi ces quatre projets, nous espérons bénéficier d'un niveau de subvention de 80%. Et puis, outre ces investissements courants, nous avons donc tous les investissements qui sont contenus dans les Autorisations de Programmes que nous avons vus précédemment.

Pour financer ces investissements, outre les subventions et les dotations, notamment celles relatives au Château, nous avons inscrit un emprunt prévisionnel d'équilibre de 5,4 millions, soit un million d'euros en moins qu'en 2025. Néanmoins, nous ne mobiliserons que 70% de ce montant, ce qui portera l'encours de la dette au 31 décembre 2026 à 34,9 millions d'euros. Enfin, l'autofinancement constitué de résultats de 2025 et de la couverture prévisionnelle du besoin de financement s'élève à la somme de 3,6 millions d'euros. Il nous permet de financer notre investissement en limitant le recours à l'emprunt. C'est, là, le résultat d'une gestion rigoureuse. Certains nous disent qu'il est possible de ne pas être rigoureux et que laisser filer les dépenses, ce n'est pas grave. Ce sont les mêmes qui ont mis à genoux la Ville de Montbéliard entre 2008 et 2014. Nous ferons tout le contraire de ce que nous conseillent nos opposants.

Voilà, Madame le Maire et chers collègues, le budget que j'ai eu l'honneur de vous présenter au nom de la majorité municipale. Un budget de responsabilité avec une épargne brute et nette positive et stable. Un budget de constance, parce que notre sérieux reconnu nous permet d'investir massivement en limitant l'endettement. Un budget d'engagement, parce que nous aimons notre ville et que nous préparons l'avenir. Cette année encore, nous pouvons être fiers de ce budget pour Montbéliard et les Montbéliardais.

Et pour finir, je tiens à remercier l'ensemble des services de la Ville et en particulier le service Finances, dont Carlos FONTINHA, David HERMET et Manon BOUHOT, et je n'oublie pas, bien évidemment, Marie-Laurence BART. Merci à eux et à vous tous pour votre attention.

- *Applaudissements* -

Madame le Maire

Merci Eddie STAMPONE pour cette très belle présentation du budget 2026. Je n'ai qu'un regret, c'est que notre opposition soit partie, parce que, peut-être, un ou deux mots un petit peu fort les a, peut-

être, heurtés. Enfin, je suis quand même étonnée quand je vois la nature de certains écrits qui s'adressaient à moi en particulier, mais enfin aussi à notre équipe et à sa gestion, étaient d'une violence et d'une agressivité rarement vue pour quelqu'un qui proposait une charte de bonne conduite, un Monsieur Propre de l'Assemblée du Conseil Municipal de Montbéliard, se sentir un peu piqué par ces propos qui, somme toute, ne révèlent que la réalité à la fois de notre bonne gestion et de ce que nous souhaitons faire pour les Montbéliardais dans les années prochaines, et des difficultés que nous avons eues au cours des années précédentes pour récupérer un budget qui était extrêmement contraint et qui partait dans tous les sens. Je suis étonnée que ces mêmes personnes qui vous parlent de démocratie et de débat à longueur d'année, de mois, de Conseils Municipaux, ne soient pas capables d'entendre ce genre de choses et puis d'en débattre, à tel point d'ailleurs, que je me demande, parce qu'ils ont été silencieux depuis le début du Conseil, si quelque chose avait été préparé. C'est sûr que c'est plus facile de faire des tracts ou d'écrire des trucs sur les réseaux sociaux où on se lâche dans tous les sens, voilà. Si, moi, j'avais dû partir chaque fois que mes prédécesseurs avaient été désagréables, avec Marie-Rose GALMES, je crois que l'on serait parties souvent des Conseils Municipaux.

Ceci étant dit, nous continuons à travailler et je voudrais qu'un certain nombre d'entre vous, parce que c'est vraiment dommage pour ce dernier Conseil Municipal de ne pas pouvoir échanger sur le budget qui va être le nôtre au cours de l'année prochaine, échanger sur un peu votre ressenti, ce que nous avons fait, ce que nous souhaitons faire et donner vos impressions, surtout pour ceux qui ne seront plus avec nous dans cette assemblée mais qui continuent à nous soutenir. Je pense à Léopoldine, par exemple, qui va consacrer maintenant sa vie à sa famille et à son entreprise, ou Évelyne PERRIOT qui a choisi d'habiter ailleurs, mais ma foi, elle n'avait qu'à rester à Montbéliard ! -Rires- Oui, c'est comme cela, on ne fait pas toujours ce que l'on veut !

Léopoldine.

Madame Léopoldine ROUDET

Merci, Madame le Maire. Merci à tous pour les douze ans passés avec vous. Alors, effectivement, tu m'as battue, Priscilla, ta fille a deux mois, moi, les miens étaient encore dans mon ventre, mais je ne les avais pas emmenés, ils étaient moins sages que Suzon, c'est pour cela. Merci à tous. J'ai passé douze ans vraiment super avec l'ensemble de l'équipe. Monde politique que je ne connaissais pas du tout avant de me lancer avec Marie-Noëlle. Je connaissais Marie-Noëlle, j'avais fait différentes actions avec elle quand j'étais plus jeune, mais jamais à ce niveau-là. J'ai appris beaucoup de choses. C'est un travail vraiment enrichissant qui m'a demandé pas mal de temps et beaucoup d'investissement. On fait les choses jusqu'au bout ou alors on ne les fait pas.

Je suis assez déçue également que Monsieur LACHAMBRE n'ait pas été là ce soir, parce qu'à la dernière commission, on a eu quelques propos assez surprenants venant de sa part. J'ai porté des projets, nous avons porté des projets pour l'ensemble des enfants et des familles. Les projets ne se négocient pas, les actions non plus, et jamais au détriment des familles et des enfants. Surtout pas quand on gère de l'humain. Tout ce que j'ai à dire à la personne qui reprendra derrière moi, « Pensez que nous gérons des mini moi ! ».

Madame le Maire

Merci Léo. Alexandre.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Je vais être assez court, puisque mon collègue Eddie s'est chargé de faire une présentation quand même très exhaustive de ce budget, et je tiens à le remercier. Le passage du budget prévisionnel, ici, au Conseil Municipal, est toujours un moment où on a quand même une présentation très complète. Alors c'est toujours un petit peu long, c'est vrai, mais en même temps, on passe en revue l'ensemble du budget de fonctionnement, du budget d'investissement, c'est quand même plusieurs dizaines de millions d'euros, 46 millions d'euros en fonctionnement cette année par exemple, donc on ne peut pas à un moment donné le passer à la va-vite. Et effectivement, à chaque Conseil Municipal, lorsque nous présentons le budget prévisionnel, on est toujours dans l'action, on a toujours un petit mot sympa pour notre opposition, mais ils en ont également pour nous, et cela ouvre le débat, cela crée le débat. On a

toujours, en douze ans, travaillé de cette façon, et ce soir, je ne comprends pas ce départ anticipé. Je n'ai pourtant pas relevé de propos vraiment diffamants ou insultants. Peut-être que je me trompe, il faudra me les mettre sous les yeux mais je n'ai pas senti qu'il y avait cela, à part peut-être les slogans et le fait d'agir. Mais en tout cas, voilà, le contraire aurait pu être démontré ce soir, cela n'a pas été le cas. Je regrette que l'on n'ait pas de débat, parce que, parfois, cela permet aussi d'enrichir et d'approfondir sur des points particuliers nos politiques, et je pense qu'un budget comme cela, je suis même convaincu qu'un budget comme cela, pour une ville comme la nôtre, nécessite un débat en bonne intelligence. Malheureusement, ce soir, on ne l'aura pas, mais je tenais aussi à féliciter Eddie STAMPONE pour la bonne présentation, l'excellent travail, ainsi que les services pour ce travail très complet.

Alors, avoir un débat ensuite entre nous, nous, le problème, c'est que le budget, on le connaît bien, on le valide. Effectivement, derrière le budget, ce sont des projets. Comme Léopoldine l'a souligné, ce sont nos projets qui touchent à l'humain. On le travaille tout au long de l'année, on le travaille en Commission, on se voit, nous, régulièrement pour avancer là-dessus avec les services, avec les différents élus. Ce soir, nous n'aurons pas, malheureusement, de débat et je le regrette. Je rejoins les propos de Madame le Maire, c'est toujours plus facile, derrière un écran, de faire preuve d'agressivité, de pouvoir se défendre, de balancer à la hussarde des espèces de coups de menton, et puis avoir cette agressivité quand même très palpable. Je ne voulais pas, moi, je n'étais pas forcément favorable de parler de la campagne en Conseil Municipal, mais bon, les faits sont là, il y a des comportements, aujourd'hui, qui ne sont pas excusables, et plutôt que d'avoir à les assumer, il y a une forme de fuite en avant qui est très regrettable.

Madame le Maire

Bien, merci Alexandre. D'autres interventions ? Non, je n'en vois pas. Si, Eddie STAMPONE, pardon.

Monsieur Eddie STAMPONE

Oui, merci Madame le Maire. Donc effectivement, mon discours n'avait aucun propos ni diffamant, ni insultant, ni quoi que ce soit. En tout cas, je n'en ai pas relevé, à moins que je sois moi-même aveuglé par mon propre discours, ce qui m'étonnerait. Je suis très très très frustré de voir l'opposition être partie. Je suis très frustré. Elle aurait pu nous expliquer, cette opposition, ce qu'elle aurait fait de plus pour l'écologie, parce qu'entre 2008 et 2014, il n'y a pas grand-chose qui a été fait. Elle aurait pu nous dire, elle aurait pu nous donner des leçons, comme elle a l'habitude de le faire, malheureusement, elle n'a pas l'occasion de le faire. Elle aurait pu aussi s'expliquer sur la politique de santé, sur sa position en matière de santé, et notamment la Maison de Santé s'est installée aux Gros Pierrons. Rappelez-vous leurs interventions hostiles à cette Maison de Santé. Et quand j'ai dit qu'ils auraient peut-être préféré qu'elle soit à Audincourt, c'est parce que je suis sûr qu'ils auraient préféré qu'elle soit à Audincourt.

Ensuite, ils auraient pu aussi s'expliquer sur le tri. Quand j'ai dit que l'on doit accompagner, aujourd'hui, les Montbéliardais, quand je dis qu'aujourd'hui, les Montbéliardais les plus fragiles, ceux de l'habitat social, ce sont eux qui payent le prix de leur prise de position à PMA, quand, nous, on était contre ce développement au forceps. Ils sont partis parce qu'ils n'avaient pas d'argument, ils ne pouvaient pas argumenter, et ils ne pouvaient pas expliquer leur positionnement.

Madame le Maire

Merci Eddie STAMPONE. D'autres interventions ? Monsieur DUVERNOY.

Monsieur Philippe DUVERNOY

Oui, je suis vraiment frustré parce que je voulais interroger l'opposition, l'ensemble, puisque maintenant ils sont ensemble, sur leur attitude à un éventuel deuxième tour vis-à-vis de leurs alliances de circonstances, et je veux parler notamment de LFI mais ce n'était peut-être pas la peine que je le rajoute, parce que tout le monde l'aura compris. Et je reste sur ma faim parce que j'aurais aimé entendre la réponse de Monsieur LANÇON.

Madame le Maire

Eh bien voilà. On le saura prochainement ! Chacun ira de ses suppositions. Voilà. Alors, je voulais vous dire que nous allons voter maintenant pour ce budget, et je crois que c'est une grande première, parce qu'en fait ce budget va être voté à l'unanimité. Je crois que nous n'y sommes jamais arrivés.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Si tu veux, on en pioche quelques-uns pour voter contre !

Madame le Maire

Non ! Donc l'ensemble des élus ici présents va voter, et je crois que, depuis douze ans, que nous sommes là, c'est la première fois que le budget va être voté à l'unanimité, mais c'est très bien. Ça démarre sous de bons auspices. Voilà. Y-a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? Non plus. Donc budget adopté à l'unanimité.

Pour	:	25
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Je remercie tous ceux qui y ont travaillé. Bien sûr, le service Finances en entier et la Direction Générale.

Nous allons passer, maintenant, au Budget Primitif des cimetières, question n°9, Eddie STAMPONE.

9. BUDGET PRIMITIF – ANNEE 2026 – BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC DES CIMETIERES

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Merci, Madame le Maire. Donc effectivement, pour le budget des cimetières, c'est beaucoup plus simple, puisque nous avons une section d'exploitation, de fonctionnement, qui est équilibrée à 30 978,45 €, et qui reprend le résultat de l'exercice 2025 à hauteur de 7 978,45 €.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	25
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°10 « Subventions aux associations, au CCAS et subventions d'investissement – Année 2026 ».

10. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS, AU CCAS ET SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – ANNEE 2026

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Merci, Madame le Maire. Donc effectivement, vous avez dans votre projet de délibération le tableau des subventions qui sont attribuées aux associations, et qui se décomposent de la manière suivante. Donc le montant des subventions de fonctionnement prévues au BP 2026 s'élève à 1 926 326 €, contre 1 870 043 € au BP 2025 donc il y a une augmentation de 56 000 € par rapport à 2025. Cette enveloppe globale représente 4,57% des dépenses de fonctionnement qui sont inscrites au budget, et elle est répartie de la manière suivante : 1 650 801 € pour le fonctionnement des associations

proprement dit, 201 200 € pour les subventions sur projet, 54 500 € de crédits de réserve, 10 000 € au titre du dispositif cité éducative, 5 825 € consacrés aux échanges avec Ludwigsburg.

Les subventions d'équipement ou d'investissement s'élèvent à 79 200 € et sont réparties de la manière suivante : 26 200 € à destination des associations, 25 000 € pour le soutien au ravalement des façades d'immeubles, 10 000 € pour le soutien à la requalification d'enseignes et de façades commerciales, 3 000 € pour le soutien à l'acquisition de mobiliers et de terrasses, 10 000 € afin de financer les derniers dossiers en instruction dans le cadre de l'OPAH-RU, et puis 5 000 € pour le dispositif de soutien à l'acquisition de vélos à assistance électrique.

Outre les subventions en numéraire, les associations bénéficient des prestations en nature, qui sont estimées à près de 3,4 millions d'euros.

C'est vraiment dommage que Monsieur LANÇON soit parti, parce que, sachez Madame le Maire, que nos subventions ont augmenté, contrairement à ce que dit Monsieur LANÇON. Sur la période de 2020 à 2026, les subventions données aux associations auront augmenté de 13 400 €. Je ne vais pas rentrer dans le détail, puisque l'opposition étant partie, ce n'est peut-être pas forcément utile, sauf si vous me le demandez. Donc des subventions qui augmentent sur la période 2020 à 2026, et qui font obstacles aux arrangements sur la vérité que profère notre opposition dans le cadre de cette campagne électorale.

Madame le Maire

Alors, les subventions aux associations en espèces ont d'autant plus augmenté que les subventions en nature, c'est-à-dire les locaux, l'électricité, le chauffage, coûtent évidemment beaucoup plus cher aujourd'hui qu'il y a six ans. Et comme c'est nous qui logeons nos associations gratuitement, sauf une, et bien, bien sûr, cela impacte directement le budget de la collectivité, et c'est comme si nous donnions plus d'argent à ces associations. Mais ce n'est pas en argent sonnante et trébuchant, mais c'est bien sûr en prestations en nature. Donc nous allons voter. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	25
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Nous passons à la question suivante « Demandes de subventions sur les opérations d'investissement – Année 2026 ».

11. DEMANDES DE SUBVENTIONS SUR LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT – ANNEE 2026

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Merci, Madame le Maire. Donc, effectivement, dans la présentation tout à l'heure, je vous ai dit qu'il y avait quatre projets pour lesquels on solliciterait des subventions.

Il s'agit de la requalification des aires de jeux du secteur des Batteries du Parc. Vous avez le détail du tableau de financement. La totalité des subventions s'élèverait à 79,59%, donc quasiment 80% et il resterait à charge pour la Ville, 20,41%.

Le parc du Prés-la-Rose avec la promenade sur l'eau -la promenade en bois qui est sur l'Allan- avec une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL.

Au titre de la DSIL également, pour l'école élémentaire de la Citadelle et la rénovation énergétique, mais aussi auprès du Département du Doubs. Donc il resterait pour cette opération-là à charge pour la Ville de Montbéliard, 55% de la dépense qui s'établit à 408 333 € hors taxes.

Pour la gloriette rue Contejean et sa réfection, nous prévoyons également de solliciter des subventions à hauteur de 80% au titre de la DSIL.

Et également au titre de la DSIL, nous allons solliciter donc une subvention à hauteur de 80% pour la réfection du mur de soutènement au cimetière.

Madame le Maire

Y-a-t-il des questions ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	25
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°12 « Prise en charge par la Ville du déficit de caisse de la régie de recettes des Musées – Boutique' ». Eddie STAMPONE.

12. PRISE EN CHARGE PAR LA VILLE DU DEFICIT DE CAISSE DE LA REGIE DE RECETTES DES MUSEES - BOUTIQUE

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Merci, Madame le Maire. A la boutique du Château, il y a eu un mauvais paramétrage de la caisse et des articles qui auraient dû être facturés 21 € ont été facturés 7 €. Cela concerne sept articles et donc la différence de 14 € par article, soit 98 €, doit être mise à la charge du régisseur. Comme c'est une erreur technique qui n'est pas du fait du régisseur, on propose que la Ville prenne en charge ces 98 €.

Madame le Maire

Y-a-t-il des remarques ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	25
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°13 « Journées Gourmandes – Edition 2025 – Remboursement exposants ».

13. JOURNEES GOURMANDES – EDITION 2025 – REMBOURSEMENT EXPOSANTS

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Alors, les Journées Gourmandes, Madame le Maire, c'est toujours un bon moment, sauf que le dimanche de cette année, au mois de septembre, a été exécrable et donc, nos pauvres exposants n'ont pas bien vécu de cette journée. On se propose donc de leur accorder la gratuité et de rembourser les commerçants qui auraient versé, qui auraient payé leur participation le dimanche.

Madame le Maire

Voilà, uniquement le dimanche qui était le jour pluvieux. Y-a-t-il des remarques ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	25
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°14 « Personnel communal – Création d'emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ».

14. PERSONNEL COMMUNAL – CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Nous devons donc délibérer pour ouvrir des emplois non permanents pour faire face à des accroissements d'activité, ce sont des emplois de contractuels et qui, souvent, sont utilisés pour remplacer des personnes qui sont absentes, notamment pour maladie. Vous avez le tableau de l'ensemble des emplois et donc, les crédits sont ouverts au BP 2026, si vous en êtes d'accord.

Madame le Maire

Des remarques ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	25
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°15 « Personnel communal – Recours à des vacataires pour l'année 2026 ».

15. PERSONNEL COMMUNAL – RECOURS A DES VACATAIRES POUR L'ANNEE 2026

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

C'est le même principe mais, cette fois-ci, pour les vacataires, c'est-à-dire des personnes que nous engageons pour des missions précises. Alors, nous avons six vacataires pour des missions d'animation au musée, par exemple. Et puis, nous avons également donc trois pigistes pour six numéros par an du journal municipal donc pour nous aider à rédiger les articles.

Madame le Maire

Y-a-t-il des remarques ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

Pour	:	25
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°16 « Personnel communal – Actualisation du tableau des emplois ».

16. PERSONNEL COMMUNAL – ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

C'est l'actualisation du tableau des emplois avec donc la modification du tableau des emplois en lui-même, vous avez le détail dans le projet de délibération et vous avez, également, la prise en compte des promotions avec les créations et les suppressions de postes, en fonction de l'emploi et du grade des personnes concernées.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Très bien.

Pour	:	25
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°17 « Elections municipales – Rémunération du personnel communal – Instauration des indemnités élections ».

17. ELECTIONS MUNICIPALES – REMUNERATION DU PERSONNEL COMMUNAL – INSTAURATION DES INDEMNITES ELECTIONS

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Les agents de notre ville vont intervenir dans le cadre des élections municipales pour l'organisation du scrutin. Il convient donc de les indemniser. Donc, pour les agents de catégorie B et C, on prévoit de verser donc une indemnité horaire de travaux supplémentaires, ce sont des heures sup. Pour les agents de catégorie A, ils bénéficieront donc d'une indemnité forfaitaire complémentaire pour élections, avec un crédit global -vous avez le mode de calcul qui est assez compliqué, donc, je vous en fais grâce- et puis un montant individuel maximum qui ne peut pas excéder le quart de l'indemnité forfaitaire annuelle maximum du grade de l'agent concerné.

Vous avez l'ensemble du détail de ces indemnités et donc on vous propose d'instaurer l'indemnité pour travaux supplémentaires, l'IFCE pour les cadres A, de fixer le coefficient multiplicateur à 5, et puis d'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ces indemnités.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	25
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°18 « Protection fonctionnelle – Indemnisation des agents ».

18. PROTECTION FONCTIONNELLE – INDEMNISATION DES AGENTS

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Alors, cela arrive de temps à autre, on a une Police Municipale qui est parfois soumise à certaines agressivités, violences et elle est parfois victime d'agressions.

Le 17 juin 2025, deux agents ont été victimes de violences et rébellions. Les agents ont porté plainte, la personne a été convoquée au tribunal et le tribunal judiciaire de Montbéliard a condamné le prévenu à 100 € de réparation du préjudice subi pour chaque policier et à dédommager la Ville de Montbéliard à hauteur de 1 213 €.

Et puis, il y a eu un fait de rébellion le 15 novembre 2025 qui concerne un agent de la Police Municipale pour lequel le tribunal, dans le cadre d'une procédure d'ordonnance pénale, a attribué 100 € à l'agent pour la réparation de son préjudice corporel et 50 € pour son préjudice moral. Alors,

s'agissant d'une procédure, donc, d'ordonnance pénale, la Ville de Montbéliard n'a pas pu se porter partie civile et donc ne peut pas être dédommagée. Nous en avons fait part au Parquet pour que cette procédure soit évitée dans les prochains événements pour lesquels la Police Municipale pourrait porter plainte.

Et donc, les personnes condamnées n'ont pas versé les indemnités, malgré les poursuites qui ont été entamées, et, dans le cadre de la protection fonctionnelle, l'employeur qu'est la Ville se substitue donc à la personne condamnée et versera aux agents les sommes que j'ai indiquées tout à l'heure, charge à la Ville de récupérer auprès des personnes condamnées la somme que l'on aura versé et, généralement, on y parvient.

Madame le Maire

Y-a-t-il des remarques ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

Pour	:	25
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°19 « Partenariat Lions de Montbéliard / Eva LACHERAY – Convention ». C'est Alexandre GAUTHIER.

19. PARTENARIAT LIONS DE MONTBELIARD / EVA LACHERAY - CONVENTION

Monsieur Alexandre GAUTHIER expose :

Oui, c'est moi. J'avais envie de commencer mon propos par : « Un seul être vous manque et tout est dépeuplé », mais bon, passons, ce n'est plus pareil !

On va aller assez vite sur cette question. Je crois que l'on n'a plus besoin de présenter Eva LACHERAY, tout le monde la connaît, escrimeuse de talent en équipe de France, qui a participé aux Jeux Olympiques de 2024 à Paris, championne d'Europe, championne de France, elle a de très nombreux titres. Elle continue à s'entraîner dans son club montbéliardais, Les Lions, le club d'escrime qui s'appelle Les Lions de Montbéliard.

Depuis des années, nous sommes partenaires d'Eva LACHERAY parce qu'aujourd'hui, c'est son club qui assume une partie des dépenses liées à cette sportive de haut niveau. Et nous avons une convention avec Eva LACHERAY et avec le club qui porte ses dépenses. La dernière convention est arrivée à échéance. Elle est montée en niveau et nous nous sommes rencontrés pour renégocier cette convention. Nous proposons, cette fois-ci, de soutenir le club pour soutenir Eva LACHERAY, à hauteur de 12 000 € pour les trois prochaines années, 2026, 2027 et 2028. Bien sûr, une convention de partenariat, cela veut dire qu'il y a des contreparties de la part de la sportive : présence lors de différentes manifestations, participation à des actions, le fait qu'elle doive porter le logo Ville de Montbéliard sur ses tenues en compétition officielle, etc.

Donc, après avis de la commission compétente, il vous est proposé, ce soir, d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer cette convention.

Madame le Maire

Voilà, j'ajouterais que cela permet à cette sportive de haut niveau qui ambitionne bien sûr d'aller aux Jeux Olympiques de 2028, d'avoir une prévision de stabilité de ressources, 12 000 € par an pendant trois ans, jusqu'aux Jeux Olympiques, elle sait qu'elle a cet argent-là et, bon, elle va obtenir d'autres subventions, d'autres collectivités, pour faire son business plan qui lui permet d'avancer plus tranquillement, sportivement, sans avoir des soucis financiers sur cette période. Voilà, on espère vraiment, on croit en elle, vraiment beaucoup et on espère qu'elle va participer aux Jeux et ramener une médaille. Voilà.

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	22
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'ont pas pris part au vote Mme Ghénia BENSOU et M. Christophe FROPIER momentanément absents -

Madame le Maire

Question n°20 « Action Club Langage – Signature d'une convention avec l'association Coup de Pouce ».

20. ACTION CLUB LANGAGE – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION COUP DE POUCE

Monsieur Alexandre GAUTHIER expose :

Alors, c'est l'action Club Langage, la signature d'une convention avec l'association Coup de Pouce. Donc, Coup de Pouce, c'est une association qui porte l'action Club Langage. Le Club Langage, c'est le fait de pouvoir accompagner des enfants de maternelle à développer les compétences d'oralité, donc bien parler, bien s'exprimer en français. Cela s'inscrit dans le cadre de la Cité Educative. Nous sommes partenaires avec eux depuis maintenant trois ans. Ils souhaitent poursuivre, nous souhaitons poursuivre avec eux. Cela concerne huit clubs, donc huit écoles Coup de Pouce, qui sont les écoles suivantes : Jean Moulin, Jean Zay, Maurice Ravel, Debussy, Coteau Jouvent, Mont-Chevis et Victor Hugo. Et une convention entre la Ville de Montbéliard et l'association doit permettre de formaliser notre partenariat pour l'année scolaire 2025-2026.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	22
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'ont pas pris part au vote Mme Ghénia BENSOU et M. Christophe FROPIER momentanément absents -

Madame le Maire

Question n°21 « Classe à Horaires Aménagés Danse (CHAD) de l'élémentaire des Fossés – Renouvellement de convention ». Alexandre.

21. CLASSE A HORAIRES AMENAGES DANSE (CHAD) DE L'ELEMENTAIRE DES FOSSES – RENOUELEMENT DE CONVENTION

Monsieur Alexandre GAUTHIER expose :

Là, c'est une formalité. Les deux délibérations qui viennent, celle-ci plus la suivante, concernent des Classes à Horaires Aménagés dans deux écoles élémentaires. Là, en l'espèce, c'est l'école élémentaire des Fossés où nous accueillons une classe CHAD (Classe à Horaires Aménagés Danse) en partenariat avec le Conservatoire et nous sommes tenus, évidemment, par une convention de partenariat avec l'Agglomération propriétaire du Conservatoire, l'Education Nationale, puisque cela se passe dans le temps scolaire, et puis nous sommes, nous, propriétaires des établissements scolaires, de l'école, et il y a des salles qui sont aménagées pour pouvoir accueillir l'activité danse quand celle-ci

n'a pas lieu au Conservatoire. Donc nous devons, là aussi, formaliser cette convention avec Pays de Montbéliard et l'Education Nationale.

Madame le Maire

Donc, je vous propose de voter cette délibération de la CHAD aux Fossés. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	23
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote M. Christophe FROPPIER momentanément absent -

Madame le Maire

Question n°22 « Classe à Horaires Aménagés musique à dominante Vocale (CHAV) de l'élémentaire du Petit-Chênois – Renouvellement de convention ».

22. CLASSE A HORAIRES AMENAGES MUSIQUE A DOMINANTE VOCALE (CHAV) DE L'ELEMENTAIRE DU PETIT-CHENOIS – RENOUVELLEMENT DE CONVENTION

Monsieur Alexandre GAUTHIER expose :

C'est la même chose. C'est toujours une Classe à Horaires Aménagés, mais cette fois-ci, musique à dominante vocale qui a lieu à l'école élémentaire du Petit-Chênois depuis 1999. La convention arrive à échéance donc on vous propose de renouveler cette convention à l'identique, simplement pour que l'on puisse formaliser l'engagement et les réciprocités de chacun des partenaires.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	23
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote M. Christophe FROPPIER momentanément absent -

Madame le Maire

Question n°23 « Ecole élémentaire André Boulloche – Demande de subvention ». Alexandre.

23. ECOLE ELEMENTAIRE ANDRE BOULLOCHE – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur Alexandre GAUTHIER expose :

Comme disait mon prédécesseur « Vous connaissez cela par cœur », puisque cela concerne les demandes de subventions pour les projets pédagogiques innovants. Vous savez que chaque école bénéficie de deux enveloppes de 500 € pour pouvoir porter, avec des classes ou avec plusieurs élèves de l'école, des projets pédagogiques. Là, nous avons reçu une demande de l'école André Boulloche concernant un projet à dominante technique qui concerne trois classes. C'est un projet qui coûte 614 €, le plafond étant à 500 €, nous vous proposons de leur accorder une subvention plafonnée à 500 €. Cela a été validé par l'Inspecteur de circonscription, donc l'Education Nationale, et c'est un projet qui est assez récurrent dans la plupart des écoles. Donc, nous vous proposons de voter cette subvention.

Madame le Maire

Y-a-t-il des remarques ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	23
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote M. Christophe FROPPIER momentanément absent -

Madame le Maire

Question n°24 « Marché de fourniture de matériels et de produits pour l'entretien et l'hygiène – Proposition d'un avenant – Substitution des références ». Alexandre.

24. MARCHE DE FOURNITURE DE MATERIELS ET DE PRODUITS POUR L'ENTRETIEN ET L'HYGIENE – PROPOSITION D'UN AVENANT – SUBSTITUTION DES REFERENCES

Monsieur Alexandre GAUTHIER expose :

C'est le marché de fourniture de matériel et de produits pour l'entretien, l'hygiène et la proposition d'un avenant. Alors, j'explique, c'est un petit peu technique. Je ne vais pas vous lire la délibération. On avait signé un contrat avec un prestataire pour tous les produits d'entretien, parce que c'est le service des affaires scolaires qui gère le ménage pour l'ensemble des structures municipales et qui a la charge d'acheter les produits d'hygiène et d'entretien pour l'ensemble de la Ville de Montbéliard. Nous avons une législation qui a changé pour aller vers une réglementation qui exige des produits étant un peu plus écologiques. Donc, nos fournisseurs se sont mis en conformité avec la loi pour pouvoir proposer ce type de produit. Comme on avait des références très claires dans la nomenclature, les références sont devenues obsolètes donc, nous devons simplement signer un avenant pour pouvoir intégrer les nouvelles références et supprimer les références devenues obsolètes. C'est un petit peu technique, cela ne change rien, il n'y a pas d'augmentation de coût ou quoi que soit, c'est simplement pour pouvoir aménager le contrat avec ces nouvelles références.

Madame le Maire

Y-a-t-il des remarques ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	23
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote M. Christophe FROPPIER momentanément absent -

Madame le Maire

Question n°25 « Marché de fournitures scolaires, manuels scolaires, matériel pédagogique et ludique ». Alexandre.

25. MARCHE DE FOURNITURES SCOLAIRES, MANUELS SCOLAIRES, MATERIEL PEDAGOGIQUE ET LUDIQUE

Monsieur Alexandre GAUTHIER expose :

Alors là, nous sommes sur les fournitures scolaires, manuels scolaires et matériel pédagogique. Nous avons un contrat qui va arriver à échéance le 31 mai 2026. Cela concerne les écoles, le périscolaire, l'extrascolaire avec le service Enfance Jeunesse, le Jules Verne, par exemple, et la Ludothèque. Nous sommes en train de préparer le prochain contrat qui comprendra trois lots. Donc, le lot 1 pour tout ce qui concerne matériel scolaire, le lot 2 pour les manuels scolaires et non scolaires et le lot 3 pour les

jeux éducatifs. La durée du prochain marché sera fixée à un an, du 1^{er} juin au 31 mai 2027, renouvelable pour une durée maximum n'excédant pas quatre ans.

Donc, il vous est proposé, ce soir, de lancer l'appel d'offres ouvert en application des différents articles du Code de la Commande Publique et de nous autoriser à bien vouloir signer les marchés à venir.

Madame le Maire

Des remarques ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	25
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°26 « Lumières de Noël 2026 – Demandes de subvention ». Je donne la parole à Christine SCHMITT.

26. LUMIERES DE NOËL 2026 – DEMANDES DE SUBVENTION

Madame Christine SCHMITT expose :

Oui, merci. Pour le Marché de Noël et les Lumières de Noël, on a l'habitude de demander des subventions à des établissements comme Pays de Montbéliard Agglomération, le Département du Doubs et la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Comme les autres années, on demande 50 000 € à l'Agglomération. En général, elle nous en donne beaucoup moins, 25 000 €. Le Département du Doubs nous en donne que 15 000 € alors que l'on demande 50 000 €. Et la Région, donc, je voulais justement aussi en parler à Monsieur LANÇON, parce que, là aussi, on a quand même un budget énorme, et avec surtout une manifestation qui est de l'ordre du plus grand événement de la région Bourgogne-Franche-Comté. On demande 80 000 € et cela fait plusieurs années que l'on ne reçoit que 10 000 €. Et je pense que sur des événements beaucoup moins importants, ils donnent beaucoup plus. Donc cela aurait été intéressant qu'il appui un peu plus souvent notre dossier.

Madame le Maire

Voilà, mais nous reposerons la question bien naturellement pour notre belle manifestation des Lumières de Noël. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	25
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°27 « Marché de vidéo-protection – Renouvellement et nouvelles acquisitions ». Philippe DUVERNOY.

27. MARCHE DE VIDEO-PROTECTION – RENOUVELLEMENT ET NOUVELLES ACQUISITIONS

Monsieur Phillipe DUVERNOY :

Je ne veux pas être trop long, puisqu'Eddie vous a parlé en long, en large et en travers de toutes les actions que nous avons pu mener en matière de sécurité, notamment en matière de vidéosurveillance.

Le marché, actuellement en cours, arrivera à son terme en septembre 2026. Il est proposé de renouveler ce marché en passant par une procédure d'appel d'offres pour un montant de 800 000 €, étalé sur quatre ans. Il y a une petite précision qu'Eddie a donnée tout à l'heure mais qui vous a peut-être échappé. Dans l'équipement nouveau, les caméras piétons sont maintenant directement raccordées au CSU, c'est-à-dire qu'aussitôt qu'un agent déclenche sa caméra, le Centre de Supervision Urbain voit ce qu'il se passe au niveau de l'agent, ce qui fait qu'il peut tout de suite intervenir, soit auprès d'autres collègues, soit auprès de la Police Nationale. Cela, c'était sur le plan technique.

Dans ce marché, on intégrera également le renouvellement des caméras des parkings, qui ne sont pas toutes raccordées en permanence au CSU. Il y en aura certaines, à des points stratégiques, qui seront raccordées au CSU. Donc, il y a actuellement 87 caméras qui sont totalement obsolètes. Et puis, dans ce marché de renouvellement, il y a à la fois les acquisitions et le remplacement de matériel obsolète, puisque, vous le savez très bien, la technologie évolue à vitesse grand V et les caméras que nous installons aujourd'hui sont très performantes. Donc, cela représente une dépense d'environ 200 000 € par an : 40 000 € pour la maintenance et 150 000 € pour l'extension, renouvellement du matériel.

Madame le Maire

Y-a-t-il des remarques ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	25
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°28 « Convention Intercommunale des Attributions (CIA) pour la période 2026-2031 ». Annie VITALI.

28. CONVENTION INTERCOMMUNALE DES ATTRIBUTIONS (CIA) POUR LA PERIODE 2026-2031

Madame Annie VITALI expose :

La loi du 27 janvier 2017 prévoit la mise en place de trois dispositifs obligatoires dans le cadre de l'habitat, qui sont mis en place par Pays de Montbéliard Agglomération en tant qu'EPCI doté d'un Programme Local de l'Habitat.

Il est proposé, suite à la première CIA qui avait été signée en 2019, de faire une nouvelle CIA pour la période 2026-2031, avec une nouvelle convention qui reposera sur cinq orientations majeures :

- Améliorer la mixité sociale dans les quartiers prioritaires (QPV) et les secteurs fragiles, pour ne pas accentuer la concentration de pauvreté et pour renforcer leur attractivité.
- Pour les ménages aux revenus les plus faibles, favoriser l'accès des ménages aux ressources les plus faibles aux secteurs hors QPV les moins fragiles, notamment via l'objectif réglementaire de 25% d'attributions hors QPV aux ménages du 1^{er} quartile. Pour mémoire, le premier quartile, le seuil en 2025, était de 9 964 €, ce qui veut dire que le quart des demandeurs HLM déclare des ressources qui n'excèdent pas 822 € mensuels pour une personne seule.
- Garantir l'accès des publics prioritaires au parc locatif social, dans le respect du droit au logement et des engagements du PDALHPD.
- Assurer un relogement de qualité sur l'ensemble du territoire, en particulier dans le cadre des opérations de renouvellement urbain (NPNRU), via une charte partenariale de relogement. C'est notamment le cas lorsqu'il y a des démolitions d'immeubles et le relogement nécessaire des habitants.
- Renforcer la capacité de décision des acteurs des attributions, grâce à des outils partagés, une meilleure connaissance du parc et un suivi régulier des objectifs.

Cette convention 2026-2031 introduit un outil innovant de qualification des fragilités d'occupation du parc locatif social avec un double objectif : mieux orienter les politiques d'attribution et de peuplement, outiller les commissions d'attribution pour une décision plus éclairée.

Il reposera notamment sur une qualification des fragilités d'occupation des résidences, c'est-à-dire la structure des ménages, le niveau de ressources, la situation d'emploi et également la qualification de l'accessibilité du parc aux ménages du premier quartile tenant compte des loyers, de la performance énergétique et de l'environnement de services.

Vous avez vu qu'il y avait en annexe cette nouvelle convention, et dans l'annexe de cette nouvelle convention, il y a également l'évolution du logement locatif social avec des données 2018-2024.

A l'échelle intercommunale, 39 résidences, c'est-à-dire 1156 logements, sont hors QPV et sont identifiées également comme particulièrement accessibles aux ménages aux plus faibles ressources. Concernant Montbéliard, 2% du parc locatif social hors QPV permettrait de rendre accessibles des logements aux ménages du premier quartile.

Cet outil permet donc de définir des orientations d'attributions différenciées selon les secteurs, d'appuyer les décisions en commission quand plusieurs candidats sont en concurrence, et sur cela, la Conférence Intercommunale du Logement, qui est un des dispositifs, assurera le pilotage et le suivi avec au minimum une réunion annuelle, ce qui veut dire qu'il pourrait très bien y avoir des bilans intermédiaires également.

Sont signataires l'État, Pays de Montbéliard Agglomération, les communes concernées, les bailleurs sociaux (Habitat 25, Néolia et Idéha), l'Union Sociale pour l'Habitat Bourgogne Franche-Comté et Action Logement.

Il vous est donc proposé d'approuver la Convention Intercommunale des Attributions 2026-2031 et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer cette convention.

Madame le Maire

Y-a-t-il des remarques ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	25
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°29 « Implantation d'une partie des activités de l'association Léo Lagrange animation au Centre Lou Blazer – Signature d'un avenant à la convention d'objectifs et de moyens ». Léopoldine ROUDET pour les deux questions suivantes.

29. IMPLANTATION D'UNE PARTIE DES ACTIVITES DE L'ASSOCIATION LEO LAGRANGE ANIMATION AU CENTRE LOU BLAZER – SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Madame Léopoldine ROUDET expose :

Merci Madame le Maire. Alors mon écran d'ordinateur vient bien évidemment de se couper au moment, mais je connais mon sujet. Monsieur FROPPIER, c'est gentil. J'ai juste un petit service à demander aux services de la Ville, pour les prochains qui arrivent, si on pouvait fournir un dictionnaire des abréviations parce que l'on vient de passer de la CIA de Annie et on va avoir le LLA (Léo Lagrange Animation) donc ce serait bien, parce que pour ceux qui arrivent après, je vous garantis que l'on a des abréviations en long, large, en travers et c'est très compliqué.

Par rapport à l'incendie volontaire qui a eu lieu à Léo-Lagrange, on a besoin de refaire une nouvelle convention parce que, bien évidemment, on leur met des locaux à disposition. Pour une équipe municipale qui ne fait pas grand-chose sur les quartiers, on arrive quand même à faire des beaux locaux tout neufs, étendus de 500m² !

Madame le Maire

Merci Léopoldine. Avez-vous des remarques ? Non. C'est quelque chose qui va vraiment permettre à Léo Lagrange de travailler dans de bonnes conditions, dans un lieu où il y a d'autres associations donc en contact avec d'autres adhérents, d'autres associations, donc tout un lien social qui va se mettre en place et de cohésion sociale. Je trouve que c'est plutôt bien. Et, dans un espace très vert, avec beaucoup d'arbres. Je pense que tous ceux qui participeront seront bien accueillis par Léo Lagrange parce que l'on sait qu'ils travaillent bien, et puis dans des conditions de locaux qui seront quand même beaucoup plus faciles que ce qu'ils avaient jusqu'à présent.

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	25
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question suivante « Tarification des séjours familles organisés au Centre de Nature et Plein Air Armand Bermont ». Léopoldine.

30. TARIFICATION DES SEJOURS FAMILLES ORGANISES AU CENTRE DE NATURE ET PLEIN AIR ARMAND BERMONT

Madame Léopoldine ROUDET expose :

Il s'agit de la tarification d'un séjour famille organisé au Centre de Nature Charquemont. Le Jules Verne propose, pour la première fois, une semaine à Charquemont pour des familles avec un coefficient inférieur à 800.

Nous avons eu un long débat, en Commission n°3, un petit peu houleux. Alors on se vexe de certains propos de Monsieur STAMPONE mais par contre quand on me traite d'idiote en commission, cela passe comme une lettre à la poste, donc je pensais pouvoir dire ce que j'avais à dire mais ils ne sont pas là, à défaut, je vais parler aux écriteaux. Malgré les différents propos qui ont été tenus, j'ai été parfaitement capable de comprendre et d'assumer les dossiers que je porte, mais je ne partage pas tout simplement l'avis de l'opposition. Ce que j'ai constaté en revanche, c'est qu'au lieu de répondre sur le fond en général, 99% du temps, vous préférez toujours attaquer les personnes, on le voit très bien sur les réseaux sociaux. Si vous avez une opposition politique, il serait bon de l'exprimer -si vous n'étiez pas partis- de manière concise et claire, cela nous changerait. Les attaques personnelles ne remplaceront jamais des projets, et je reste pour ma part consacrée sur l'intérêt des enfants et des familles, comme je l'ai dit tout à l'heure.

Donc ce sont 10 à 12 familles. Pourquoi 10 à 12 ? Tout simplement parce que nous avons, si on connaissait son centre, une salle de bain, deux chambres et deux familles qui utilisent les mêmes sanitaires, les mêmes salles de bain, vous comprenez que cela va être compliqué. Donc nous ne pouvons mettre que 10 à 12 familles à Charquemont pour la semaine qui est prévue dans le projet. Je pense surtout que c'est un problème d'idée et qu'ils auraient bien aimé avoir le projet bien en amont. Pendant six ans, en tout cas, nous ne l'avions pas vu.

Madame le Maire

Et puis c'est une première donc on va accueillir une dizaine de familles dans ce bel endroit qui est le centre de Charquemont et on verra la manière dont cela se passe. Et puis bien sûr, il y aura sûrement des choses à changer, à améliorer.

Je pense que vous serez tous d'accord pour voter cette belle délibération. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci bien.

Pour	:	25
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°31 « Ravalements de façades d'immeubles – Versement d'une subvention ». Christophe FROPPIER.

31. RAVALEMENTS DE FAÇADES D'IMMEUBLES – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION

Monsieur Christophe FROPPIER expose :

Merci Madame le Maire. Il s'agit du versement d'une subvention pour un ravalement de façades d'immeubles, comme vous en avez l'habitude, pour Madame Malika HANNACHI qui est au 11 rue Alexandre Ribot, pour un montant total de travaux de 8 299,20 €, qui peut donc bénéficier d'une subvention de 15%, soit 1 244,88 €.

Madame le Maire

Donc c'est ce que nous faisons habituellement. Y-a-t-il des remarques ? Non. Des oppositions ? Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	25
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°32 « Propriétés communales – Habilitation du Maire à déposer les demandes d'autorisation d'aménager ou de modifier un Etablissement Recevant du Public (ERP) ainsi que les demandes de travaux sur les Monuments Historiques et sur les biens labellisés ». Rémi PLUCHE.

32. PROPRIETES COMMUNALES – HABILITATION DU MAIRE A DEPOSER LES DEMANDES D'AUTORISATION D'AMENAGER OU DE MODIFIER UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (ERP) AINSI QUE LES DEMANDES DE TRAVAUX SUR LES MONUMENTS HISTORIQUES ET SUR LES BIENS LABELLISES

Monsieur Rémi PLUCHE expose :

Merci Madame le Maire. Il s'agit d'actions de rénovation ou de réparation pour les propriétés communales. Lorsqu'il s'agit d'aménager ou de modifier un Etablissement Recevant du Public ou pour des demandes de travaux sur les monuments historiques et les biens labellisés, Madame le Maire est donc habilitée à déposer ces demandes. En l'occurrence, pour la Roselière, pour le remplacement de l'alarme incendie, à l'hôtel Sponek, pour la réorganisation des locaux du service Communication, à l'Hôtel de Ville, pour la réorganisation des locaux de l'imprimerie, pour le parking Velotte, pour la réorganisation et la rénovation des locaux gardiens et l'installation d'une IRVE (Installation de Recharge pour Véhicules Electriques), pour la crèche Saint-Georges, pour la rénovation de la chaufferie, pour l'école élémentaire de la Citadelle, une opération de rénovation énergétique, pour la piscine de plein air, donc dépôt d'une demande de travaux pour la création d'un nouveau local de filtration, et pour le site du Château, il s'agit de demandes d'autorisation de travaux pour un monument historique dans le cadre de la phase 2 du projet de reconversion du site du Château.

L'ensemble des crédits affectés à ces opérations a été prévu au budget 2026 et donc il s'agit de proposer au Conseil Municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à déposer pour les opérations que je viens de citer les demandes d'autorisation de travaux au titre du code de la construction et de l'habitation du code du patrimoine.

Madame le Maire

Y-a-t-il des remarques ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	25
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Dernière question « Bois soumis au régime forestier – Etat d'assiette et destination des coupes de l'exercice 2026 ». Gilles MAILLARD.

33. BOIS SOUMIS AU REGIME FORESTIER – ETAT D'ASSIETTE ET DESTINATION DES COUPES DE L'EXERCICE 2026

Monsieur Gilles MAILLARD expose :

Merci Madame le Maire. Donc cette dernière délibération de la soirée, c'est le sujet du bois soumis au régime forestier, état d'assiette et destination des coupes de l'exercice 2026. Vous aurez lu la délibération pour vous donner quelques éléments.

Cette année, il s'agit de s'occuper de quatre parcelles qui sont situées évidemment au Mont-Chevis, 25i, 26i, 27i qui sont les parcelles qui sont à gauche quand on entre sur la route pour aller en direction du parcours sportif du Mont-Chevis et la parcelle 49R qui est celle qui est située à l'ouest du fond du parcours sportif.

Vous trouverez dans la suite de la délibération les produits prévus, que ce soit des grumes, des billons, des grumes résineux, bois d'industrie et autres. La convention d'exploitation groupée de bois concernant les parcelles décrites ci-dessus sera contenue et signée avec ONF dans le courant de l'année 2026.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'état d'assiette des coupes 2026, de vendre les coupes et les produits de coupe des parcelles 25i, 26i, 27i et 49R, d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention d'exploitation groupée de bois avec l'ONF liée aux présentes coupes.

Madame le Maire

Voilà. Vous savez que nous sommes propriétaires d'un certain nombre d'hectares au Bois Bourgeois. Ce n'est pas nous qui entretenons ces bois, c'est l'ONF. Et si vous avez lu la délibération, vous voyez qu'il y a des bois qui sont plantés il n'y a pas très longtemps, cela s'appelle des groupes irréguliers dont les arbres sont plantés entre 7 à 12 ans et puis il y a la coupe de bois qui s'appelle la coupe de régénération stricte, c'est-à-dire ce sont des bois qui sont beaucoup plus anciens et qui nécessitent une attention tout à fait particulière, mais enfin nos bois sont bien gérés grâce à l'ONF.

On va voter quand même. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci bien.

Pour	:	25
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Nous arrivons au terme de ce Conseil Municipal qui est allé beaucoup plus vite que prévu. Voilà, on ne s'attendait pas à une sortie aussi précipitée. Enfin bon, ce sont les aléas de la politique, on a déjà eu cela. Voilà, il faut bien faire un petit peu le buzz parfois quand on veut faire parler de soi. C'est comme cela, on fait avec !

Et puis je voulais, moi, au terme de ces six ans de mandat, remercier l'ensemble de mes collègues élus avec qui j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler, à discuter, à échanger. Beaucoup ont découvert le monde d'une collectivité en apprenant tout ce que l'on pouvait faire et tout ce que l'on pouvait construire, surtout dans une ville. Je sais que vous y avez, pour beaucoup, trouvé beaucoup d'intérêt puisque beaucoup ont souhaité continuer ensemble. Et puis ceux qui ne peuvent pas, eh bien, pas du tout pour des raisons de désaccord, mais pour des raisons ou personnelles ou professionnelles, quand même restent à nos côtés et j'en suis vraiment très contente. Et puis voilà, un autre mandat s'inscrit maintenant très, très rapidement. J'espère que les Montbéliardais, bien sûr, continueront à nous faire confiance, mais cela, c'est la démocratie française. Heureusement, d'ailleurs, que nous sommes encore en démocratie, même si beaucoup de choses tangent et sont beaucoup moins sereines que ce que nous avons pu connaître lors des années et des décennies précédentes. Et puis je voulais également remercier les services de la Ville, tous ceux qui sont là, derrière, devant, à mes côtés, qui sont des agents sérieux et travailleurs. Et moi, je voulais dire que souvent, on critique les fonctionnaires en disant qu'ils ne foutent rien, gna gna gna. Écoutez, à la Ville de Montbéliard, moi, je ne vois pas cela, ils nous accompagnent, ils sont là, à nos côtés, fidèles, loyaux, travailleurs avec l'envie que la ville change et se transforme, que le cadre de vie se transforme. Et moi, je souhaite bien sûr continuer avec eux. Nous souhaitons continuer avec eux. Et je voudrais vraiment les remercier pour tout le travail que nous avons pu faire au cours de ces dernières années et qui servent aujourd'hui nos habitants, évidemment les Montbéliardais, à qui nous pensons tout le temps, chaque fois que l'on fait quelque chose. Voilà, merci à tous. Puis on va aller prendre un petit pot maintenant.

- Applaudissements -

DECISION N° 2025-255 DU 3 DECEMBRE 2025 (L 2122.22 alinéa 2)

MONTANTS DES SUPPLEMENTS D'ACTIVITES DE L'ACCUEIL DE LOISIRS ADOLESCENTS VACANCES DE FIN D'ANNEE POUR LES ACTIVITES PROGRAMMEES EN DECEMBRE 2025

Un supplément d'activité est prévu pour certaines animations représentant un coût plus important.

Le coût de ces activités ponctuelles ne peut pas être déterminé à l'avance.

Vu la délibération n°2024-16.12-31, qui autorise le Maire à fixer le tarif unitaire de ces mêmes activités, par décision, dans une fourchette allant de 1,00 € à 20,00 € par personne (habitant de Montbéliard et hors Montbéliard), le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- de fixer à 5,00 € par personne (habitant de Montbéliard et hors Montbéliard) le tarif applicable pour l'activité Wakalase programmée le mercredi 24 décembre 2025.
- de fixer à 18,00 € par personne (habitant de Montbéliard et hors Montbéliard) le tarif applicable pour l'activité Europa Park programmée le mardi 30 décembre 2025.
- de fixer à 4,00 € par personne (habitant de Montbéliard et hors Montbéliard) le tarif applicable pour l'activité karting programmée le mercredi 31 décembre 2025.

DECISION N° 2025-256 DU 5 DECEMBRE 2025 (L 2122.22 alinéa 16)

ASSURANCES – REMBOURSEMENT DOMMAGES BATIMENT DE LA COPROPRIETE 31 PLACE SAINT-MARTIN

Le 2 janvier 2025, le mur de la copropriété se situant 31 place Saint-Martin a été heurté par un plot en béton lors du déplacement de celui-ci par un engin appartenant à la Ville.

La responsabilité de l'accident incombe à la Ville de Montbéliard.

Le syndic Citya Vigneron gère la copropriété du 31 place Saint-Martin et Citya Vigneron accepte un règlement amiable avec la Ville de Montbéliard et demande le remboursement des dommages selon devis de l'Entreprise Chaboudez – 7 rue du Bois Lassus – 70400 Chavanne.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- de signer le protocole d'accord transactionnel avec le syndic Citya Vigneron par lequel celui-ci renonce définitivement à toute action contentieuse ; et se déclare intégralement rempli de ses droits à quelque titre que ce soit et réparé de son entier préjudice à l'égard de la Ville de Montbéliard.
- de procéder au règlement de la facture l'Entreprise Chaboudez – 7 rue du Bois Lassus – 70400 Chavanne, pour la somme de 216,00 €.

DECISION N° 2025-257 DU 4 DECEMBRE 2025 (L 2122.22 alinéa 4)

FOURNITURE D'EQUIPEMENTS DE PROJECTION NUMERIQUE POUR UN CINEMA ITINERANT

La Ville de Montbéliard va mettre à disposition temporairement deux salles municipales dans l'objectif de proposer aux Montbéliardais une programmation cinématographique.

Les salles sont équipées partiellement et la Ville a décidé d'investir dans du matériel de cinéma itinérant pour aménager ces deux salles des projections, soit la salle des Bains Douches et la salle du Jules Verne.

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée selon les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique, par le biais d'un formulaire BOAMP inférieur à 90 000 € publié sur le profil acheteur de la commune le 14 novembre 2025 avec une remise des offres fixée au 28 novembre 2025.

Considérant les 3 réponses reçues et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation, considérant que la Ville décide d'attribuer le marché sur l'offre de base et de ne retenir aucune PSE et considérant que l'offre retenue est conforme au cahier des charges et est économiquement la plus avantageuse, le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- de signer un marché public avec l'entreprise CINE DIGITAL LYON (69150 DECINES) pour un montant de 59 995.00 € HT soit 71 994.00€ TTC.
- de signer le contrat de maintenance afférent pour un montant de 1 250 € HT soit 1 500 € TTC/an renouvelable 2 fois par tacite reconduction et révisable selon la formule prévue au contrat. La première année est incluse dans le montant du marché susvisé.

DECISION N° 2025-258 DU 10 DECEMBRE 2025 (L 2122.22 alinéa 4)

LE FESTIVAL DES QUATRE SAISONS – HIVER 2026 – CONTRATS D'ANIMATION CULTURELLE – MARCHE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE

La Ville de Montbéliard a la volonté d'organiser une manifestation culturelle dans le cadre du Festival Les Quatre Saisons du jeudi 29 janvier au samedi 31 janvier 2026.

HACIENDA RISA représentée par Laureen BOURDON en qualité de présidente propose le spectacle de TIBO BUAT dont les conditions financières de cession sont compatibles avec les moyens municipaux disponibles.

CARNOT ET CIE représentée par Stéphane DUPONT en qualité de président, propose le spectacle de BENEDICTE BOUSQUET dont les conditions financières de cession sont compatibles avec les moyens municipaux disponibles.

LE COMPLEXE DU RIRE SARL représentée par François MAYET agissant en qualité de directeur, propose le spectacle de KARIM DUVAL dont les conditions financières de cession sont compatibles avec les moyens municipaux disponibles.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- de signer sur le fondement de l'article R.2122-3 du Code de la Commande Publique, le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle de TIBO BUAT « Eldorado », présenté par HACIENDA RISA pour un montant de 1 500,00 € TTC, voyage compris.
- de signer sur le fondement de l'article R.2122-3 du Code de la Commande Publique, le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle de BENEDICTE BOUSQUET « Hors Classe », présenté par CARNOT ET CIE pour un montant de 3 300,00 € HT, voyage compris.
- de signer sur le fondement de l'article R.2122-3 du Code de la Commande Publique, le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle de KARIM DUVAL « Entropie », présenté par LE COMPLEXE DU RIRE SARL pour un montant de 5 802,50 € TTC, voyage non compris.

DECISION N° 2025-259 DU 12 DECEMBRE 2025 (L 2122.22 alinéa 4)

CENTRE SOCIAL L'ENVOL – REAMENAGEMENT DE LOCAUX AU CENTRE LOU BLAZER – AVENANTS N° 1 – LOTS N°S 3, 4, 6 ET 8

Par décision n°2025-166 du 20 août 2025, les marchés de travaux pour le réaménagement des locaux au centre Lou Blazer afin d'héberger les locaux du Centre Social l'Envol Jeunesse ont été attribués :

- lot 3 : Platerie – Peinture avec l'entreprise POLE BATIMENT (25600 BROGNARD), pour un montant de 7 335.68 € HT.
- lot 4 : Menuiserie bois avec l'entreprise VD MENUISERIE (25110 BAUMES LES DAMES), pour un montant de 12 025.50 € HT.
- lot 6 : Faux plafond avec l'entreprise PLAFOND LAFFOND (25110 AUTECHAUX), pour un montant de 6 984.02 € HT.
- lot 8 : Chauffage – Ventilation – Plomberie – Sanitaire avec l'entreprise CSVB (90800 ARGIESANS) pour un montant de 4 773.50 € HT.

Des modifications du marché platerie et peinture ont été rendues nécessaires par une circonstance imprévisible tenant à des dégradations subies dans les locaux.

Il est nécessaire de procéder à des ajustements des prestations réalisées en cours de chantier en plus-value pour les autres lots.

Conformément aux articles R.2194-8 et R.2194-5 du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer les avenants n° 1 relatifs aux marchés :

- lot 3, marché n°2025-038, pour un montant de 1 595.00 € HT.
- lot 4, marché n°2025-039, pour un montant de 642.07 € HT.
- lot 6, marché n°2025-041, pour un montant de 612.00 HT.
- lot 8, marché n°2025-043, pour un montant de 585.00 HT.

DECISION N° 2025-260 DU 12 DECEMBRE 2025 (L 2122.22 alinéa 4)

CONVENTION AVEC LE SYDED POUR LA REALISATION D'UN AUDIT ENERGETIQUE POUR L'ECOLE ELEMENTAIRE DE LA CITADELLE

Le SYDED a passé un accord-cadre à marchés subséquents ayant pour objet la réalisation de prestations d'audit énergétique pour le compte des collectivités.

Le SYDED met à disposition de la Ville son accord-cadre afin d'effectuer un audit énergétique de l'école élémentaire de la Citadelle.

Il convient de signer avec le SYDED une convention ayant pour objet de définir les modalités de réalisation et de financement de cet audit énergétique.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer la convention pour la réalisation d'un audit énergétique pour l'école élémentaire de la Citadelle avec le SYDED pour un montant de 1 544.40 € TTC. La convention s'achève à la l'issue de la réalisation des prestations.

DECISION N° 2025-261 DU 5 DECEMBRE 2025 (L 2122.22 alinéa 2)

AJOUTS DE PRODUITS BOUTIQUE DES MUSEES

Vu la délibération annuelle en vigueur relative à la tarification et déterminant notamment les limites des tarifs pour les produits vendus par les Musées, le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- de fixer les tarifs pour les produits vendus pour la boutique des musées conformément à la délibération annuelle en vigueur.
- d'abroger en ce sens les décisions n°2024-212, n°2025-152 et n°2025-190.

Livres, revues, publications, livres-jeux/coloriages, BD			
	Dénomination de l'objet	Prix HT	Prix TTC
	<i>Regards sur le Pays de Montbéliard</i>	18.01 €	19.00 €
	<i>La fille du comte Hugues</i> , Brisou-Pellen Évelyne Casterman	4.70 €	4.95 €
	<i>Les brumes de Montfaucon</i> , A.Pouget, Casterman	6.59 €	6.95 €
	<i>Le renard de Morlange</i> , Surget,A et Mignon.P, Nathan Jeunesse	5.50 €	5.80 €
	<i>La couleuvrine</i> , Tournier. M, Gallimard Jeunesse	6.63 €	7.00 €

Livres, revues, publications, livres-jeux/coloriages, BD			
	Dénomination de l'objet	Prix HT	Prix TTC
	<i>Garin Trousseboeuf T4, Le souffle de la salamandre</i> , Gallimard	7.49 €	7.90 €
	<i>Histoire de la Renaissance</i> , J.Vassort, Ouest France	16.02 €	16.90 €
	<i>Histoire des femmes en France de la Renaissance à nos jours</i> , C. Chadeaud, Ellipses	24.64 €	26.00 €
	<i>Historix : Les coulisses de l'histoire de France</i> , Le Naour. J; Marko, Dunod éditions	21.70 €	22.90 €
	<i>L'histoire de France en 50 villes</i> , Collectif, Eyrolles	25.50 €	26.90 €
	<i>L'histoire de la Renaissance à nos jours</i> , Collectif, Fleurus	20.80 €	21.95 €
	<i>L'histoire de France racontée par les châteaux</i> , R.Thomazo, Larousse	28.39 €	29.95 €
	<i>Une autre histoire de la Renaissance</i> , D. Le Fur, Perrin	20.85 €	22.00 €
	<i>Mes p'tits docs : La Renaissance</i> , Ledu Stéphanie, Milan	7.49 €	7.90€
	<i>Le Protestantisme Français ; La belle histoire ; XVIe-XXIe siècles</i> Cabanel. P, Alcide	27.49 €	29.00 €
	<i>Hauts lieux de l'Histoire en Franche-Comté</i> , Papillon rouge éditions	18,86 €	19,90 €
	<i>Histoire de l'art</i> , E. Gombrich	56,82 €	59,95 €
	<i>Mémoires de la Baronne d'Oberkirch</i> , éditions Mercure de France	12,13 €	12,80 €
	<i>Mémoire froissée</i> , C. Machureau, Pocket	9,10 €	9,60 €
	<i>Le Chardonneret</i> , D. Tartt	12,23 €	12,90 €
	<i>Le salon du Wurtemberg</i> , P. QUIGNARD	9,48 €	10,00 €
	<i>La danse du loup</i> , S. BRANLEY, éditions du masque	10,10 €	10,66 €
	<i>Cartoville le Pays de Montbéliard</i> , Gallimard	9,43 €	9,95 €
	<i>Le Moyen-âge</i> , collection Questions-réponses	7,77 €	8,20 €
	<i>Femmes dans l'Histoire, Franche-Comté</i> , E. TAILLON,	18,96 €	20,00 €
	<i>Coucou le château-fort</i> , A. MILBOURNE & L. WOOD	9,00 €	9,50 €

Livres, revues, publications, livres-jeux/coloriages, BD			
	Dénomination de l'objet	Prix HT	Prix TTC
	<i>La Franche-Comté en 365 jours</i> , J.L. CLADE, M. PAYGNARD	28,44 €	30,00 €
	<i>Atlas historique de la France</i> , éditions les Arènes	25,59 €	27,00 €
	<i>Microcosmes, l'Histoire de France à taille humaine</i> , la vie en bulles, First éditions	24,60 €	25,95 €
	<i>La chambre des dames</i> , J. BOURRIN, le livre de poche	8,44 €	8,90 €
	<i>Les légendes du Moyen-Âge</i> , Quelle Histoire, mythes et légendes	13,22 €	13,95 €
	<i>Inventions et découvertes au Moyen-Âge</i>	16,02 €	16,90 €
	<i>Nouvelle histoire du Moyen-Âge</i>	39,81 €	42,00 €
	Sous la direction de M. Magny & H. Richard, <i>Histoire du climat dans les montagnes jurassiennes</i> , éditions de la Belle Étoile	36,97 €	39,00 €
	Pastoureau, <i>Noir</i> , Seuil	37,82 €	39,90 €
	Pastoureau, <i>Vert</i> , Seuil	37,82 €	39,90 €
	Les châteaux forts	13,22 €	13,95 €
	Collectif, <i>Histoire de la Franche-Comté</i> , Cetre	11,37 €	12,00 €
	Michelat, <i>Les mammifères de la montagne jurassienne</i> , La belle étoile	14,22 €	15,00 €
	Max. André, <i>La flore de la montagne jurassienne</i> , La Belle étoile	23,70 €	25,00 €
	Ledu, <i>L'histoire des dinosaures, de leur époque à la nôtre</i> , Milan	14,69 €	15,50 €
	Bathias-Rascalou, <i>Le Moyen-Age</i> , Milan	8,98 €	9,50 €
	Ledu, <i>Les châteaux forts</i> , Milan	7,49 €	7,90 €
	Barman, <i>Drôle d'encyclopédie végétale</i> , La Joie de lire	23,60 €	24,90 €
	Barman, <i>Drôle d'encyclopédie</i> , La joie de lire	23,60 €	24,90 €
	Leroy, <i>La princesse, le loup, le chevalier et le dragon</i> , Actes sud junior	5,97 €	6,30 €
	<i>Explorer la région ; Jura et Franche-Comté</i> , Lonely planet	14,69 €	15,50 €
	Le Goff, <i>La civilisation de l'occident médiéval</i> , Flammarion	9,48 €	10,00 €
	Arasse, <i>On n'y voit rien</i> , Gallimard	8,91 €	9,40 €
	Braudel, <i>Grammaire des civilisations</i> , Flammarion	12,32 €	13,00 €

Livres, revues, publications, livres-jeux/coloriages, BD			
	Dénomination de l'objet	Prix HT	Prix TTC
	Mongeon, <i>A la découverte des champignons de Bourgogne Franche-Comté</i> , Biotope	36,97 €	39,00 €
	Pastoureau, <i>Jaune</i> , Points	9,67 €	10,20 €
	Pastoureau, <i>Bleu</i> , Points	9,67 €	10,20 €
	Le Goff, <i>Faut-il vraiment découper l'histoire en tranches ?</i> Points	8,82 €	9,30 €
	Pastoureau, <i>Noir</i> , Points	9,67 €	10,20 €
	Pastoureau, <i>Vert</i> , Points	9,67 €	10,20 €
	Pastoureau, <i>Rouge</i> , Points	9,67 €	10,20 €
	Ledu, <i>L'histoire de l'art, de Cro-Magnon jusqu'à toi</i> , Milan	14,69 €	15,50 €
	Ledu, <i>L'histoire de la cuisine, du mammoth à la pizza</i> , Milan	14,69 €	15,50 €
	Garcia, <i>Atlas archéologique de la France</i> , Taillandier	34,12 €	36,00 €
	Fichou, <i>La naissance du monde en 100 épisodes</i> , Bayard jeunesse	19,81 €	20,90 €
	Grataloup, <i>Atlas historique mondial</i> , Les Arènes	33,18 €	35,00 €
	Simmat, <i>L'incroyable histoire de la cuisine</i> , Les Arènes	20,85 €	22,00 €
	Ledu, <i>Les chevaliers</i> , Milan	7,49 €	7,90 €
	Demoule, <i>Une histoire des civilisations</i> , La Découverte	30,33 €	32,00 €
	Barman, <i>Drôle d'herbier</i> , La Joie de lire	9,48 €	10,00 €
	Pastoureau, <i>Rouge</i> , Seuil	36,97 €	39,00 €
	Pacotte, <i>La grande histoire du climat</i> , Robert Laffont	18,01 €	19,00 €
	Pastoureau, <i>Jaune</i> , Seuil	36,97 €	39,00 €
	Pastoureau, <i>Bleu</i> , Seuil	37,82 €	39,90 €
	Pastoureau, <i>Blanc</i> , Seuil	37,82 €	39,90 €
	Pastoureau, <i>Rose</i> , Seuil	37,82 €	39,90 €
	LPO Franche-Comté, <i>Les oiseaux de Franche-Comté</i> , Biotope	42,65 €	45,00 €
	Pastoureau, <i>Le petit livre des couleurs</i> , Points	7,96 €	8,40 €
	Ledu, <i>L'histoire de la vie, du Big-Bang jusqu'à toi</i> , Milan	14,69 €	15,50 €
	Collectif, <i>Histoire(s) de Bourgogne Franche-Comté</i> , Silvana	33,18 €	35,00 €
	Loevenbruck, <i>L'apothicaire</i> , J'ai Lu	9,29 €	9,80 €

Livres, revues, publications, livres-jeux/coloriages, BD			
	Dénomination de l'objet	Prix HT	Prix TTC
	Mallet, <i>Le comte de Monte-Cristo d'A. Dumas</i> tome 1, Delcourt	11,85 €	12,50 €
	Maurice Druon, <i>Les rois maudits</i> , LGF, Livre de poche	7,49 €	7,90 €
	Follet/Rosenthal, <i>Les piliers de la terre</i> , LGF, Livre de poche	12,23 €	12,90 €
	Delitte, <i>Tchesme</i> , Glenat	14,69 €	15,50 €
	Montero Manglano, <i>La table du roi Salomon</i> , Actes sud	9,86 €	10,40 €
	Merle, <i>Fortune de France</i> , LGF Livre de poche	9,19 €	9,70 €
	Gregory, <i>Catherine, princesse de Russie</i> , Gallimard jeunesse	6,64 €	7,00 €
	Hermann, <i>Les tours de Bois-Maury</i> , Glenat	10,90 €	11,50 €
	Reeve, <i>Qui a peur des dragons ?</i> , Gallimard jeunesse	8,25 €	8,70 €
	Brisou-Pellen, <i>Garin Trousseboeuf</i> , Gallimard jeunesse	7,49 €	7,90 €
	Desprat, <i>Bleu de Sèvres</i> , Points	10,81 €	11,40 €
	Bouvier, <i>Microcosmes, l'histoire de France à taille humaine</i> , First	24,60 €	25,95 €
	Spieser, <i>1870, l'été terrible, souvenir d'un alsacien</i> , ID	18,96 €	20,00 €
	Follet Mikhalov, <i>Un monde sans fin</i> , LGF Livre de poche	13,18 €	13,90 €
	Darko, <i>Chat noir</i> , Gallimard jeunesse	6,64 €	7,00 €
	Peyret, <i>Le vent de l'histoire: duels et duellistes à travers l'histoire</i> , Triomphe	16,02 €	16,90 €
	Chéret, <i>Rahan à Romain-la-Roche</i> , Lecureux	10,90 €	11,50 €
Catalogues, mini-catalogues ou brochures d'exposition			
	Dénomination de l'objet	Prix HT	Prix TTC
	<i>Paul-Elie Dubois, itinéraire d'un peintre voyageur</i>	14,22 €	15,00 €
	<i>Anatomie comparée des espèces imaginaires</i>	18,96 €	20,00 €
	<i>Des coiffes et nous</i>	14,25 €	15,00 €
	<i>La Fiancée des Wurtemberg</i>	9,50 €	10,00 €
	Catalogue Musée Beurnier-Rossel	9,50 €	10,00 €
Affiches - posters			
	Dénomination de l'objet	Prix HT	Prix TTC
	<i>Affiche vintage voiture château Montbéliard OT</i>	12,50 €	15,00 €
	<i>Affiche vintage château printemps OT</i>	12,50 €	15,00 €

Affiches - posters			
	Dénomination de l'objet	Prix HT	Prix TTC
	Affiche Des coiffes et nous	4,17 €	5,00 €
	Affiche illustration Château Ville de Montbéliard (différents modèles)	8,33€	10,00€
Textiles			
	Dénomination de l'objet	Prix HT	Prix TTC
	Écharpes polaires nouveau logo	15.00 €	18.00 €
	Foulard Les lumières de Noël OT	32.42 €	38.90 €
	T-shirt hommes nouveau logo	22.92 €	27.50 €
	T-shirt femmes nouveau logo	22.92 €	27.50 €
	Tote-bag Illustration Les lumières de Noël OT	5.42 €	6.50 €
	Tote-bag à soufflets bicolore	10.00 €	12.00 €
	Torchons Jacquard château OT	16,25 €	19,50 €
	Torchons Jacquard vache montbéliarde OT	16,25 €	19,50 €
	Casquette brodée diairi	15,83 €	19,00 €
	Sac marin diairi	16,67 €	20,00 €
	Vide poche diairi	10 €	12,00 €
	Etui à lunettes diairi (différents modèles)	8,33 €	10,00 €
	Porte-monnaie diairi (différents modèles)	5,83 €	7,00 €
	Porte-carte diairi (différents modèles)	4,17 €	5,00 €
	Tote-bag nouveau logo	8,33 €	10,00 €
	Tote-bag Paul-Elie Dubois	10 €	12,00 €
	Tote-bag Messagier	6,67 €	8,00 €
	Tote-bag musées de Montbéliard noir	6,67 €	8,00 €
Cartes postales			
	Dénomination de l'objet	Prix HT	Prix TTC
	Cartes postales Château (œuvres et monument)	1,25€	1,50€
	Cartes postales œuvres musée Beurnier-Rossel	1,25€	1,50€
	Cartes postales anciennes expositions (beaux-arts, sciences naturelles)	0,83€	1,00€
	Carte postale lumière de Noël OT	2,08 €	2,50 €
	Carte postale pays de Montbéliard OT	2,08 €	2,50 €
	Carte postale découpe laser Lumières Noël OT	4,17 €	5,00 €
	Carte postale vintage château printemps OT	2,08 €	2,50 €

Loisirs créatifs			
	Dénomination de l'objet	Prix HT	Prix TTC
	Kit broderie DMC "Esprit de campagne"	16,25 €	19,50 €
	Kit broderie DMC "tendre feuillage"	17,50 €	21,00 €
	Kit broderie DMC "les Graminés"	5,83 €	7,00 €
	Kit borderie DMC "Perle campagne"	16,25 €	19,50 €
	Kit broderie DMC "Les pavots"	17,50 €	21,00 €
Vaisselle, objets de maison et de décoration			
	Dénomination de l'objet	Prix HT	Prix TTC
	Tasse Paul-Elie Dubois	7,50 €	9,00 €
	Plateau décor château printemps OT	14,08 €	16,90 €
	Mug gravure ancienne château	10 €	12,00 €
	Gourdes œuvres parcours historique	20,83 €	25,00 €
	Miroir de poche Bretegnier	4,17 €	5,00 €
	Thé Paul-Élie Dubois	6,58 €	7,90 €
	Lot Thé + Mug Paul-Élie Dubois	12,92 €	15,50 €
	Bougies parfumées œuvres parcours	22,92 €	27,50 €
	Mug latte Les lumières de Noël OT	13,25 €	15,90 €
	Boules céramique Lumières de Noël OT	10,00 €	12,00 €
Jeux, peluches, porte-clefs			
	Dénomination de l'objet	Prix HT	Prix TTC
	Porte-clés mini peluche et métal	3,33€	4,00€
	Porte-clés moyenne peluche	4,17€	5,00€
	Peluches taille S	7,50€	9,00€
	Peluches taille M	9,17€	11,00€
	Peluches taille L	12,50€	15,00€
	Peluches taille XL	30,00€	36,00€
	Boule à neige OT	12,50 €	15,00 €
	Puzzle affiche vintage printemps OT	20,75 €	24,90 €
	Jeu de cartes illustration Pablo Grand-Mourcel	16,67 €	20,00 €
	Puzzle œuvres parcours historique	10,00 €	12,00 €
	Casque simple	7,50 €	9,00 €
	Casque templier	11,25 €	13,50 €
	Epée en bois	6,67 €	8,00 €
	Bouclier bois	11,67 €	14,00 €
	Couronne de fleurs	5,00 €	6,00 €
	Coiffe médiévale	8,33 €	10,00 €

Monnaie de Paris			
	Dénomination de l'objet	Prix HT	Prix TTC
	Pièce monnaie de Paris	2,50 €	3,00 €
	Pochon suédine	2,08 €	2,50 €
Papèterie			
	Dénomination de l'objet	Prix HT	Prix TTC
	Marque-pages œuvres Parcours historique	1 €	1,20 €
	Marque-page découpe laser Montbéliard OT	2,50 €	3,00 €
	Cahiers reliés œuvres parcours historique	8,04 €	9,65 €
	Crayon nouveau logo	3,58 €	4,30 €
	Stylo nouveau logo	3,33 €	4,00 €
	Carnet nouveau logo	7,92 €	9,50 €
	Carnet Montbéliard vintage OT	4,17 €	5,00 €
	Carnets œuvres (Messagier, herbier, Zingg, Kandinski)	4,17 €	5,00 €
	Magnet illustration ours/château	5,00 €	6,00 €
	Magnet cœur château bois OT	5,00 €	6,00 €
	Magnet affiche vintage château voiture OT	4,17 €	5,00 €
	Magnet vache pays de Montbéliard OT	3,75 €	4,50 €
	Magnet affiche château vintage printemps OT	3,75 €	4,50 €
	Magnet embossé Les lumières de Noël OT	5.42 €	6.50 €
	Magnet Lumières de Noël simple OT	3,75 €	4,50 €
	Magnet photo du château (différents modèles)	2,50 €	3,00 €
	Magnet Œuvres collections Musées Montbéliard	2,50 €	3,00 €
	Stylo bille bois	4,17 €	5,00 €
	Bic 4 couleurs argenté Musées Montbéliard	3,33 €	4,00 €
	Crayon papier noir Musées Montbéliard	1,67 €	2,00 €
	Bic 4 couleurs illustration vintage château printemps OT	5,00 €	6,00 €
	Bic 4 couleurs lumières de Noël 2024 OT	5,00 €	6,00 €
	Pochette porte-documents œuvres parcours	4.17 €	5.00 €
	Règle Plexi œuvres parcours	4.17 €	5.00 €
	Trousse crayon œuvres parcours	8.33 €	10.00 €
	Stylo Roller Collection Kallista bleu marbré (grec, plaqué or) M. ROQUE	95.83 €	115.00 €
	Stylo bille Collection Classique bleu nuit et Ivoire (plaqué or 24 carats, fausse corne clair) M. ROQUE	112.50 €	135.00 €
	Stylo bille Collection Arabesque bleu nuit (chrome) M. ROQUE	141.67 €	170.00 €
	Porte stylo Façon cuir	50.00 €	60.00 €
	Porte-carte cuir	37.50 €	45.00 €

Papèterie			
	Dénomination de l'objet	Prix HT	Prix TTC
	Marque-pages Fantaisies d'Emy-Lys	12.50 €	15.00 €
	Magnet illustration château Ville de Montbéliard (différents modèles)	2,50€	3,00€
Bijoux			
	Dénomination de l'objet	Prix HT	Prix TTC
	Collier Les Fantaisies d'Emy-Lys	35.00€	42.00 €
	Collier Les Fantaisies d'Emy-Lys	26.66 €	32.00 €
	Boucles d'oreilles Les fantaisies d'Emy-Lys	39.16 €	47.00 €
	Boucles d'oreilles Les fantaisies d'Emy-Lys	41.67 €	50.00 €
	Bracelets Homme CORIUM ARMILLA	30.00 €	36.00 €
	Bracelets Femme CORIUM ARMILLA	30.00 €	36.00 €
	Boucles d'oreilles en laiton martelé	54,17€	65,00 €
	Boucles d'oreilles en laiton gravé	45,42 €	54,50 €
	Bracelet en laiton martelé fin	29,17 €	35,00 €
	Bracelet en laiton martelé medium	34,58 €	41,50 €
	Bracelet en Alu martelé fin	23,75 €	28,50 €
	Bracelet en Alu martelé medium	29,17€	35,00 €
	Bague	45,42 €	54,50 €
	Pendentif	77,92 €	93,50 €
Frais de port, d'emballage, d'envoi			
	Frais d'expédition et d'emballage		Selon poids des envois et tarification postale en vigueur

DECISION N° 2025-262 DU 10 DECEMBRE 2025 (L 2122.22 alinéa 4)

MAINTENANCE AUTOCOMMUTATEUR DE LA VILLE DE MONTBELIARD

La Ville doit assurer la maintenance sur l'entretien du système téléphonique.

Une consultation a été engagée auprès de trois sociétés. L'offre proposée par la société NXO TELECOM est économiquement la plus avantageuse et elle convient aux besoins de la Ville.

Le contrat de maintenance comprend notamment :

- les opérations de maintenance préventive.
- les opérations de maintenance évolutive (logiciel).
- les opérations de maintenance corrective.
- l'assistance téléphonique.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer l'accord-cadre à bons de commande avec la société NXO TELECOM - ZAE Heiden Est - 8 avenue de France – 68310 WITTELSHEIM pour un montant maximal annuel de 14 777.15 € HT, pour une période d'un an à compter du 01/01/2026.

DECISION N° 2025-263 DU 9 DECEMBRE 2025 (L 2122.22 alinéa 15)

USAGE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN _ LOCAL COMMERCIAL 8, RUE DE L'ETUVE

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Montbéliard.

Vu la délibération n°2017-20.03-8 du 20 mars 2017 instaurant le droit de préemption urbain renforcé sur le territoire communal sur la zone UA.

Vu la déclaration d'intention d'aliéner n°025 388 25 00266 déposée par Maître MAIRE Sophie (Notaire à Besançon - 25000) le 2 octobre 2025 relative au local commercial sis 8, rue de l'Etuve, lot de la copropriété sise 5 rue du Collège et cadastrée section BX 235 et appartenant à la SCI Patripière sise 55, rue du Roi Albert 1er, Le Semiramis, 06400 CANNES représentée par Monsieur BAUDIQUEY David au prix de 52 000 euros auquel s'ajoute la commission d'agence de 4 000 € due par l'acquéreur à l'agence immobilière Century 21, 17 place du Général de Gaulle - 25200 MONTBELIARD.

Vu la demande de visite en date du 7 novembre 2025 et la visite des locaux ayant eu lieu le 18 novembre 2025 en présence de Madame le Maire et les représentants du propriétaire.

Le local commercial permettrait à la Ville d'y installer un local éphémère accueillant des activités commerciales ou de services afin de permettre aux artisans et porteurs de projets de tester leur activité.

Ce local a l'avantage d'être placé sur le boulevard périphérique pour compléter le maillage des locaux éphémères tertiaires installés par la Ville pour assurer une diversité de propositions aux porteurs de projets, et dispose d'une surface adaptée, leur permettant d'aménager leur local sans investissement particulier.

L'article L 240-1 du Code de l'Urbanisme autorise une collectivité à exercer son droit de préemption pour constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation d'actions pour organiser la mutation, le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques telles que définies à l'article L. 300-1 du Code de l'Urbanisme.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- d'exercer le droit de préemption urbain dévolu à la commune de Montbéliard sur le bien susmentionné aux fins de constituer une réserve foncière pour organiser la mutation, le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques.
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Les éléments d'information relatifs à la préemption seront consignés dans le registre des préemptions conformément à l'article R.213-20 du Code de l'Urbanisme.

DECISION N° 2025-264 DU 11 DECEMBRE 2025 (L 2122.22 alinéa 10)

CESSION A TITRE GRACIEUX D'ORDINATEURS REFORMES AU LYCEE GERMAINE TILLION

La Ville de Montbéliard réforme des Pc fixes et portables, claviers, souris et écrans 4/3 qui ne sont plus compatibles avec les exigences de sécurité définie par l'ANSII. Les disques durs seront retirés et détruits par la Ville de Montbéliard afin de garantir la sécurisation des données stockées sur ces derniers.

Ces derniers ne présentent plus d'utilité pour la collectivité, au vu notamment de leur ancienneté et de la non compatibilité avec les prérequis de sécurité.

Le lycée Germaine Tillion se charge de remettre en fonction ces derniers, afin de doter les élèves ne disposant pas d'outil informatique et sera en charge du suivi et de la gestion de ces derniers.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de céder à titre gracieux, les PC fixes et portables (sans les disques durs), clavier, souris et écrans 4/3 d'une valeur nette comptable de 0 € au Lycée Germaine Tillion.

DECISION N° 2025-265 DU 22 DECEMBRE 2025 (L 2122.22 alinéa 4)

MATS DE JALONNEMENT PARKINGS- CONTRAT DE MAINTENANCE

Il est nécessaire de procéder à la maintenance des mats de jalonnement des parkings.

Seule la société TTS est en mesure d'assurer cette maintenance et ce contrat de maintenance convient aux besoins de la Ville de Montbéliard.

Considérant les articles R.2122-3 et R.2122-8 du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le contrat de maintenance, avec la société TTS, pour un montant de 1 790,00 € HT non révisable, pour une durée de 1 an, avec tacite reconduction par périodes successives de 1 an, et pour une durée maximale de reconduction de 3 ans sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

Ce contrat entrera en vigueur à sa date de signature.

DECISION N° 2025-266 DU 18 DECEMBRE 2025 (L 2122.22 alinéa 16)

CONTENTIEUX ADMINISTRATIF– COMMUNE DE MONTBELIARD CONTRE SAS VALINEA ENERGIE – REPRESENTATION A L'AUDIENCE

Un différend financier existe entre la Commune de Montbéliard et la SAS VALINEA ENERGIE relatif au coût du traitement des déchets de voirie de la Ville.

La SAS VALINEA ENERGIE refuse l'accès des véhicules d'apport des déchets municipaux de voirie de la Ville de Montbéliard se présentant à l'usine d'incinération.

La Ville de Montbéliard a introduit un référé mesures utiles.

Le Tribunal Administratif de Besançon a appelé cette affaire à l'audience du 18 décembre 2025.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de défendre les intérêts de la commune dans cette action et qu'elle soit représentée à l'audience du 18 décembre 2025 par la SCP THEMIS AVOCATS & ASSOCIÉS.

DECISION N° 2025-267 DU 15 DECEMBRE 2025 (L 2122.22 alinéa 16)

CONTENTIEUX – PROTECTION FONCTIONNELLE – MONSIEUR DUCOURTIOUX ET VILLE DE MONTBELIARD CONTRE MONSIEUR Z. ABOU

Monsieur G. DUCOURTIOUX, policier municipal, a été victime, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions à la Ville, de faits de rébellion présumés commis par Monsieur Z. ABOU, en date du 15 novembre 2025, aux abords de la Maison d'arrêt de Montbéliard.

Un dépôt de plainte a été déposé.

La collectivité doit une protection fonctionnelle aux agents victimes d'infraction à l'occasion ou en raison de leurs fonctions en vertu de l'article L 134-5 du Code Général de la Fonction Publique.

L'auteur présumé des faits, Monsieur Z. ABOU, comparaitra devant le tribunal judiciaire de Montbéliard le 12 janvier 2026.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- de mettre en œuvre la protection fonctionnelle de la commune dans cette action.
- de défendre les intérêts de la commune et de Monsieur G. DUCOURTIOUX, agent victime, dans cette action et pour toutes autres audiences subséquentes.
- qu'ils soient représentés devant la juridiction compétente par le cabinet d'avocats SURDEY-GUY à Montbéliard.

DECISION N° 2025-268 DU 16 DECEMBRE 2025 (L 2122.22 alinéa 5)

GARAGE N° 10 SITUE RUE DIDEROT – CONTRAT DE LOCATION AU PROFIT DE MONSIEUR AL BAYINA DRISS

Monsieur AL BAYINA Driss a sollicité la Ville de Montbéliard pour louer un garage situé rue Diderot.

Le garage n°10 situé rue Diderot est disponible et la Ville de Montbéliard a proposé à Monsieur AL BAYINA Driss de louer le dit garage à partir du 12 décembre 2025, en versant un loyer trimestriel de 126,00 €.

Monsieur AL BAYINA Driss a accepté la proposition de la Ville de Montbéliard.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer un contrat de location avec Monsieur AL BAYINA Driss aux conditions suivantes :

- date d'effet : 12 décembre 2025.
- durée : 12 ans.
- loyer trimestriel : 126,00 € TVA inclus.

DECISION N° 2025-269 DU 15 DECEMBRE 2025 (L 2122.22 alinéa 15)

USAGE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN - LOCAL COMMERCIAL 8 RUE DE L'ETUVE - RECTIFICATION

Une erreur matérielle a entaché la décision du Maire n°2025-263 en date du 9 décembre 2025. Le prix de 52 000 € comprend la commission d'agence de 4 000 € celle-ci est due par le vendeur à l'agence immobilière Century 21, 17 place du Général de Gaulle - 25200 MONTBELIARD, et non par l'acquéreur.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- d'exercer le droit de préemption urbain dévolu à la commune de Montbéliard sur le bien susmentionné au prix de 52 000 € (commission de l'intermédiaire comprise et due par le vendeur et non l'acquéreur) aux fins de constituer une réserve foncière pour organiser la mutation, le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

L'ensemble des autres dispositions de la décision n°2025-263 demeurent inchangées.

Les éléments d'information relatifs à la préemption seront consignés dans le registre des préemptions conformément à l'article R.213-20 du Code de l'Urbanisme.

DECISION N° 2025-270 DU 18 DECEMBRE 2025 (L 2122.22 alinéa 4)

CONTRAT D'ABONNEMENT D'UN LOGICIEL DE PRISE DE RENDEZ-VOUS – SYNBIRO SAS

Un logiciel de prise de rendez-vous est nécessaire pour les rendez-vous des cartes d'identité ou des passeports.

La société SYNBIRO SAS propose un contrat d'abonnement comprenant notamment :

- la fourniture d'agendas pour la prise de rendez-vous.
- la fourniture d'un module informatique sur le site internet de la Ville.
- la confirmation, rappel, annulation d'un rendez-vous par SMS.
- une sauvegarde des données ainsi qu'un hébergement et une territorialité du site internet.
- une continuité du service 7 jours/7 et 24h/24, un support téléphonique du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00.
- une maintenance préventive, corrective et évolutive.

Ce contrat d'abonnement convient aux besoins de la Ville de Montbéliard.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer un contrat avec la société SYN BIRD située 14 faubourg Reclus – 73000 CHAMBERY.

Ce contrat prend effet au 01/01/2026 jusqu'au 31/12/2029, soit une durée de 60 mois, pour un montant annuel de 1 600 € HT révisable selon la formule indiquée sur le contrat. Ce contrat est d'une durée de deux ans, renouvelable par tacite reconduction sans pouvoir dépasser une durée totale de quatre ans.

DECISION N° 2025-271 DU 22 DECEMBRE 2025 (L 2122.22 alinéa 4)

ECOLE ELEMENTAIRE JULES GROSJEAN / VENTILATION MECANIQUE DOUBLE FLUX DES LOCAUX – MARCHÉ 2025-012 – AVENANT N° 1

Par décision n°2025-057 du 24 mars 2025, le marché de travaux de ventilation mécanique double flux des locaux de l'école élémentaire Jules Grosjean a été attribué à l'entreprise RIBOULET, pour un montant de 44 959,38 € HT.

Il est nécessaire de procéder à des ajustements des prestations réalisées en cours de chantier en plus-value.

Conformément à l'article R.2194-8 du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer l'avenant n°1 relatif au marché n°2025-012, pour un montant de 6 298,46 € HT.

DECISION N° 2025-272 DU 29 DECEMBRE 2025 (L 2122.22 alinéa 4)

EXECUTION DES PRESTATIONS NECESSAIRES AU NETTOYAGE ET A L'ENTRETIEN DES LOCAUX MUNICIPAUX – MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE

Une consultation a été engagée, par le biais d'une publication sur le profil acheteur de la Ville et au BOAMP, avec une remise des offres fixée au 28 novembre 2025.

La consultation a pris la forme d'un accord cadre à bons de commande avec un minimum et un maximum exprimé en euros, composé de deux lots :

- lot 1 : Nettoyage du Musée Beurnier-Rossel pour un minimum annuel de 4 000 € HT et un maximum annuel de 10 000 € HT
- lot 2 : Nettoyage des vitres des écoles maternelles, élémentaires, gymnases, et autres bâtiments pour un minimum annuel de 5 000 € HT et un maximum annuel de 15 000 € HT.

Considérant les 7 réponses reçues pour le lot 1 et 6 réponses reçues pour le lot 2, considérant les critères de choix indiqués dans le règlement de consultation et considérant que les offres retenues sont économiquement les plus avantageuses, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer l'accord-cadre pour une période initiale de 1 an reconductible 3 fois comme suit :

- lot 1 Nettoyage du Musée Beurnier-Rossel, avec la société ENTREPRISE GUY CHALLANCIN (93400 SAINT-OUEN).
- lot 2 Nettoyage des vitres des écoles maternelles, élémentaires, gymnases, et autres bâtiments avec la société HOUBERON NETTOYAGE SERVICES (25460 ETUPES).

DECISION N° 2024-273 DU 29 DECEMBRE 2025 (L 2122.22 alinéa 4)

ACTIVITES SPORTIVES 18/25 ANS- CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES – MARCHÉ NEGOCIE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE PREALABLES

La Ville de Montbéliard souhaite proposer des activités sportives spécifiques plus particulièrement destinées aux jeunes adultes de 18 à 25 ans.

Pour permettre à des jeunes des quartiers de la Petite-Hollande, de la Chiffogne et de la Citadelle d'accéder à ces activités, la Ville de Montbéliard souhaite faire appel à des prestataires extérieurs œuvrant déjà sur les territoires cités.

Considérant la spécificité des activités proposées par chaque prestataire et les circonstances particulières de réalisation des prestations, à des conditions financières compatibles avec les moyens municipaux disponibles, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer, sur le fondement de l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique, des contrats de prestations pour la période du 08/01/2026 au 03/07/2026 avec :

- l'association Team impact proposant une activité « Musculation » pour un montant de 2 520 € HT (21 prestations pour un montant forfaitaire de 120 €).
- l'association Petite-Hollande Basket proposant une activité « Basket » pour un montant de 1 200 € HT (20 prestations pour un montant forfaitaire de 60 €).

DECISION N° 2025-274 DU 22 DECEMBRE 2025 (L 2122.22 alinéa 4)

MISSION DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNES (SSIAP) AU MUSEE DU CHÂTEAU DES DUCS DE WURTEMBERG – AVENANT N° 2 (PROLONGATION)

Par décision n°2025-103 du 12 juin 2025, il a été décidé de signer l'accord-cadre à bons de commande pour des prestations de sécurité incendie et d'assistance à personne (SSIAP) au Musée du Château des Ducs de Wurtemberg avec la SARL MULTI PROTECTION SECURITE– 25200 MONTBELIARD pour un montant maximum de 80 000 € HT, pour une durée allant du 18 juin 2025 au 12 janvier 2026.

Il est nécessaire, afin d'assurer la continuité du service le temps strictement nécessaire pour finaliser et mettre en œuvre une nouvelle procédure de mise en concurrence relative aux prestations objet du marché, de prolonger la durée d'exécution du marché jusqu'au 15 février 2026 inclus.

Il y a lieu en conséquence de passer un avenant à l'accord cadre pour le prolonger jusqu'au 15 février 2026 inclus. L'objet du marché, ses conditions financières et contractuelles demeurent inchangés.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer l'avenant n°2, de prolongation, à l'accord cadre pour la mission de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes (SSIAP) au Musée du Château des Ducs de Wurtemberg avec la société MPS, aux conditions susvisées.

DECISION N° 2025-275 DU 5 JANVIER 2026 (L 2122.22 alinéa 4)

MEDIATHEQUE – CONTRATS AVEC L'AUTRICE SANDRINE BEAU ET L'ILLUSTRATRICE MARGAUX GRAPPE POUR UNE LECTURE PERFORMANCE DE L'ALBUM « LE DOUDOU DE BEBE TUPA », LE SAMEDI 24 JANVIER 2026 A 18 HEURES

La Ville de Montbéliard a la volonté d'accueillir à la Médiathèque une lecture performance pour les enfants à partir de 2 ans, dans le cadre des Nuits de la lecture 2026.

L'autrice Sandrine BEAU et l'illustratrice Margaux GRAPPE proposent une prestation adaptée avec la lecture performance « Le doudou de bébé Tupa » à des conditions financières compatibles avec les moyens municipaux disponibles.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer, sur le fondement de l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique, les deux contrats de prestation de service pour un montant de 400 euros TTC pour chacune des artistes soit un total de 800 € TTC, pour la lecture performance (tout public à partir de 2 ans), qui aura lieu à la Médiathèque le samedi 24 janvier 2026 à 18 heures. La Ville de Montbéliard prendra également en charge les frais de déplacement des artistes, soit 38 € TTC.

DECISION N° 2025-276 DU 5 JANVIER 2026 (L 2122.22 alinéa 4)

MEDIATHEQUE – SPECTACLE DE DANSE ET MUSIQUE « LE PETIT GANESH, PLANETE » DANS LE CADRE DU PROJET « LE CORPS EN MOUVEMENT, LES LOTS EN LIBERTE », PAR ADVAÏTA L COMPAGNIE

La Ville de Montbéliard a la volonté d'organiser à la Médiathèque le spectacle de danse et musique « Le petit Ganesh, planète » dans le cadre du projet « Le corps en mouvement, les mots en liberté », en partenariat avec le Lycée Georges Cuvier.

Le spectacle de danse sera proposé à la Médiathèque le jeudi 15 janvier 2026 à 13 h 30 pour clôturer le projet, et sera visible par les usagers de la Médiathèque afin de favoriser les échanges intergénérationnels.

"Advaïta L Cie", compagnie de danse contemporaine installée dans le Pays de Montbéliard, propose une prestation adaptée, à des conditions financières compatibles avec les moyens municipaux disponibles.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer, sur le fondement de l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique, le contrat de prestation de service pour un montant de 500,00 € TTC. Les frais de restauration et les frais de déplacement sont à charge de la collectivité, soit 3 repas pour un montant de 62,10 € TTC et 20 € TTC pour les frais de déplacement.

DECISION N° 2025-277 DU 4 JANVIER 2026 (L 2122.22 alinéa 5)

BAUX PROFESSIONNELS - CENTRE JEAN-MARC BECKER

La commune de Montbéliard a confié en portage à l'Etablissement Public Foncier Doubs Bourgogne Franche-Comté le bien sis 2, Route de Béthoncourt à Montbéliard.

La commune a la volonté de faire de ce bien un centre médical, dénommé le Centre Jean-Marc BECKER, permettant d'accueillir des professionnels de santé.

Trois cardiologues se sont montrés intéressés par leur installation dans ledit bien aux conditions imposées financières et administratives proposées par la commune.

Une convention constitutive de droits réels a été signée entre la commune et l'Etablissement Public Foncier Doubs Bourgogne Franche-Comté le 10 décembre 2025 transférant l'intégralité de ses droits réels sur le bien à l'exception du droit de céder le bien.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer trois baux professionnels avec respectivement :

- le Docteur Marie-France Deforet.
- le Docteur Thierry Mouhat.
- le Docteur Christian Burggraf.

Aux conditions suivantes :

- durée 6 ans avec indemnité de résiliation anticipée due par le locataire.
- loyer mensuel de 846 €.
- dépôt de garantie de 1692 €.

DECISION N° 2026-001 DU 3 FEVRIER 2026 (L 2122.22 alinéa 5)

CONVENTION D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – JARDINS FAMILIAUX – CCAS

Le CCAS tend à obtenir l'usage de deux jardins familiaux aux fins de mener un projet de parcelles solidaires au sein des quartiers de la Chiffogne et du Mont Bart.

Ce projet s'inscrit dans un but d'intérêt général, pour une démarche globale de cohésion sociale, de participation citoyenne et de valorisation du cadre de vie.

Vu l'arrêté n°2024-1065/AG en date du 2 octobre 2024 portant règlement intérieur des jardins familiaux.

La Ville de Montbéliard autorise le CCAS à occuper une partie du domaine public à titre précaire et révocable.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de conclure avec le CCAS une convention d'autorisation d'occupation du domaine public aux conditions suivantes :

- espaces occupés : 2 jardins familiaux au sein des quartiers de la Chiffogne et du Mont Bart
- durée : 12 ans à compter de la signature de la convention
- redevance : occupation à titre gratuite

DECISION N° 2026-002 DU 8 JANVIER 2026 (L 2122.22 alinéa 4)

AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE MAINTENANCE DES LOGICIELS FOURNIS PAR LA SOCIÉTÉ TECHNOCARTE : LOISICIEL, RESTOCARTE, SCOLARICIEL, KIOSQUE FAMILLE, SPORT ET CULTURE

La Ville a souscrit un contrat de maintenance, pour les logiciels Loisiciel, Restocarte, Scolariciel, Kiosque Famille, Sport et Culture avec la société TECHNOCARTE pour la période du 01/01/2024 jusqu'au 31/12/2028 pour un montant 9 138.70 € HT révisable annuellement.

La société TECHNOCARTE fait évoluer le niveau des prestations de maintenance.

Ce contrat doit faire l'objet d'un avenant compte tenu de l'évolution des prestations de maintenance et du choix de souscrire une maintenance Premium incluant 2 jours de prestation par an.

TECHNOCARTE détient les droits exclusifs sur le contrat de maintenance de ses logiciels, un changement de titulaire est donc impossible pour des raisons techniques en raison des prestations achetées dans le cadre du marché initial.

Conformément à l'article R.2194-2 du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer l'avenant n° 1 au contrat de maintenance avec de la société TECHNOCARTE, pour un montant annuel de 4 370 € HT. Ce montant s'ajoute au coût du contrat de maintenance actuel.

DECISION N° 2026-003 DU 9 JANVIER 2026 (L 2122.22 alinéa 27)

DEPOT D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME - RUE GASTON PRETOT

Considérant le projet de création de terrains de padel à côté de l'équipement ARENA de la SCI CMDS – Immo sise 74, rue d'Audincourt à Montbéliard (25200) représentée par Monsieur Meriem Camel.

Les droits à construire sur le tènement foncier duquel a été érigé l'ARENA ne permettent pas de constructions supplémentaires.

La Ville envisage de vendre à la SCI la parcelle BL 542 ainsi que du domaine public non cadastré pour permettre la réalisation de ce projet sous réserve de l'acceptation par l'acquéreur d'une obligation non aedificandi ainsi que d'une interdiction de clore le parking situé sur la parcelle BL 542.

La SCI, pour pouvoir procéder au dépôt de l'autorisation d'urbanisme lui permettant de lancer le projet, doit recueillir au préalable l'autorisation du propriétaire du tènement municipal ci-avant décrit.

Cette décision ne vaut pas cession de foncier.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide d'autoriser la SCI CMDS-Immo à procéder au dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme sur la parcelle BL 542 et le parcellaire non cadastré sis rue Gaston Pretot et Route d'Audincourt à Montbéliard, dont la Ville est propriétaire et conformément au plan annexé à la présente.

DECISION N° 2026-004 DU 8 JANVIER 2026 (L 2122.22 alinéa 4)

MÉDIATHÈQUE – CONTES POUR ENFANTS - ANNÉE 2026 – MARCHÉ DE SERVICES SUR PROCÉDURE ADAPTÉE

La Ville de Montbéliard a la volonté d'organiser à la Médiathèque plusieurs séances de contes pour les enfants, intitulées « La Ronde des Histoires », pendant l'année 2026.

La compagnie « A la Lueur des Contes » propose plusieurs conteurs susceptibles d'animer ces séances à des conditions financières compatibles avec les moyens municipaux disponibles.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer, sur le fondement de l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique, le contrat de prestation de service pour 4 séances de la « Ronde des Histoires » en 2026, avec la compagnie « A la Lueur des Contes », pour un montant de 1 240 € (association non assujettie à la TVA).

DECISION N° 2026-005 DU 14 JANVIER 2026 (L 2122.22 alinéa 4)

ACQUISITION DE LIVRES POUR DIFFERENTS SERVICES DE LA VILLE – ANNEE 2026 MARCHÉ NEGOCIE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE

Pour l'année 2026, les différents services de la Ville ont des besoins en ce qui concerne l'acquisition de livres à destination du public, hors livres scolaires, répartis en trois lots :

- lot 1 : livres pour les jeunes hors mangas et comics, montant mini 4 500 € HT, montant maxi 14 500 € HT.
- lot 2 : livres pour les adultes hors mangas et comics, montant mini 13 500 € HT, montant maxi 50 000 € HT.
- lot 3 : mangas et comics à destination du public, montant mini 500 € HT, montant maxi 2 500 € HT.

Une consultation a été engagée auprès de la société LITTERA et de la société Monsieur KITSUNE sur le fondement de l'article R.2122.9 du Code de la Commande Public (marché négocié sans publicité ni mise en concurrence pour l'achat de livres non scolaires), pour conclure des accords-cadres exécutés par bons de commande conformément aux articles R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande Publique.

Les offres de la société LITTERA et de Monsieur KITSUNE correspondent aux attentes de la Ville.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer les accords-cadres avec :

- la société LITTERA - 4 avenue des Alliés, 25200 MONTBELIARD - pour les lots 1 (livres pour les jeunes hors mangas et comics pour un montant minimum de 4 500 € HT et un montant maximum de 14 500 € HT) et 2 (livres pour les adultes hors mangas et comics pour un montant minimum de 13 500 € HT et un montant maximum de 50 000 € HT).
- la société "Monsieur KITSUNE" (31 place Saint-Martin, 25200 MONTBELIARD) pour le lot mangas et comics pour un montant minimum de 500 € HT et un montant maximum de 2 500 € HT).

DECISION N° 2026-006 DU 14 JANVIER 2026 (L 2122.22 alinéa 16)

ASSURANCES – SINISTRES CAUSES PAR DES TIERS SUR DES ELEMENTS DU DOMAINE PUBLIC – REPARATION AMIABLE – PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL – MONSIEUR LAMRIS KHALID

Un sinistre a eu lieu le 22 novembre 2025, au parking de la Lizaine Sud à Montbéliard où le véhicule conduit par Monsieur LAMRIS Khalid a endommagé la lisse de l'entrée du parking qui doit être remplacée.

La responsabilité de l'incident incombe à Monsieur LAMRIS Khalid et celui-ci accepte de signer un protocole d'accord transactionnel et de procéder à un règlement amiable avec la Ville de Montbéliard.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le protocole d'accord transactionnel avec Monsieur LAMRIS Khalid par lequel la Ville de Montbéliard déclare être entièrement indemnisée à titre définitif et à forfait et renonce à toute instance ou toute action devant quelque juridiction que ce soit, et ce pour un montant de 832,80 € TTC.

DECISION N° 2026-007 DU 20 JANVIER 2026 (L 2122.22 alinéa 16)

ASSURANCES – REMBOURSEMENT DOMMAGES A VEHICULE DE LA SOCIETE AUX TROIS BONHEURS

Le 27 décembre 2025, la société Aux Trois Bonheurs a percuté avec son véhicule Citroën, un plot en béton appartenant à la Ville de Montbéliard qui est resté sur la route place Saint-Martin, dans le virage malgré la réouverture de la voie ; le véhicule a été endommagé.

La responsabilité de l'accident incombe à la Ville de Montbéliard.

La société Aux Trois Bonheurs a obtenu un devis de 1 767,80 € du garage Gimenez Florian – 21b Grande Rue – 25420 VOUEAUCOURT mais souhaite prendre en charge une partie du devis afin d'éviter de déclarer ce sinistre à son assurance.

La société Aux Trois Bonheurs accepte un règlement amiable avec la Ville de Montbéliard et demande le règlement de ces dommages pour 1 000 €.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- de signer un protocole d'accord transactionnel avec la société Aux Trois Bonheurs par lequel celle-ci renonce définitivement à toute action contentieuse ; et se déclare intégralement remplie de ses droits à quelque titre que ce soit et réparée de son entier préjudice à l'égard de la Ville de Montbéliard,
- de procéder au règlement de 1 000 € (Mille euros).

DECISION N° 2026-008 DU 29 JANVIER 2026 (L 2122.22 alinéa 20)

OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DE LA BANQUE POSTALE

La Ville de Montbéliard a des besoins ponctuels de trésorerie.

Considérant les résultats de la consultation lancée le 6 janvier auprès de six établissements de crédit, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de retenir la proposition de la Banque Postale pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie et de signer le contrat correspondant, aux conditions suivantes :

- montant de la ligne de trésorerie : 4 000 000 €,
- durée : 1 an,
- commission d'engagement : 2 000,00 €,
- commission de non utilisation : 0,05 %,
- index et marge : Taux fixe de 2.74 %,
- base de calcul : 30/360,
- tirages et remboursements : procédure de crédit / débit d'office.

DECISION N° 2026-009 DU 29 JANVIER 2026 (L 2122.22 alinéa 4)

CENTRE SOCIAL L'ENVOI – CONSTRUCTION D'UN BATIMENT MODULAIRE – MARCHE DE CONCEPTION / REALISATION

Il est nécessaire de construire un bâtiment pour accueillir des activités du centre social l'Envoi.

Une procédure de passation selon la procédure adaptée ouverte, soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique a été publiée le 12 novembre 2025 au BOAMP.

Considérant les 8 offres reçues et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation et considérant que l'offre économiquement la plus avantageuse est conforme au cahier des charges et propose un niveau de prix acceptable, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le marché, avec le groupement COUGNAUD / ARCHITECTURES OLIVIER ROUYER dont le mandataire COUGNAUD est domicilié à LA ROCHE SUR YON (85035), pour un montant de 860 000,00 € HT (856 000,00 € HT pour le mandataire COUGNAUD et 4 000,00 € HT pour le co-traitant ARCHITECTURES OLIVIER ROUYER).

DECISION N° 2026-010 DU 3 FEVRIER 2026 (L 2122.22 alinéa 4)

CENTRE SOCIAL L'ENVOI – CONSTRUCTION D'UN BATIMENT MODULAIRE – MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE – MISSION DE COORDINATION SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE – MARCHES SUR PROCEDURE ADAPTEE

Dans le cadre de la construction d'un bâtiment pour accueillir des activités du centre social l'Envoi, il est nécessaire de désigner un contrôleur technique et de désigner un coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé.

Une procédure de passation selon la procédure adaptée ouverte, soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique a été publiée le 12 décembre 2025 au BOAMP.

Considérant les 4 offres reçues et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation pour la mission de Contrôle Technique, les 9 offres reçues et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation pour la mission de Coordination de la Sécurité et de la Protection de la Santé et considérant que les offres retenues sont économiques les plus avantageuses, conformes au cahier des charges et proposent un niveau de prix acceptable, le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- de signer le marché de mission de Contrôle Technique, selon la procédure adaptée, avec la société DEKRA INDUSTRIAL SAS sise 8 rue des Grandes Pièces 25770 SERRE LES SAPINS, pour un montant de 4 400 € HT,
- de signer le marché de mission de Coordination de la Sécurité et de la Protection de la Santé, selon la procédure adaptée, avec la société 2 SPS sise 29 Grande Rue 70200 MAGNY VERNOS, pour un montant de 2 000 € HT.

DECISION N° 2026-011 DU 3 FEVRIER 2026 (L 2122.22 alinéa 16)

ASSURANCES – REMBOURSEMENT DOMMAGES VEHICULE APPARTENANT A MONSIEUR MOTTE LOÏC

Le 27 mars 2025, Monsieur MOTTE Loïc circulait avec son véhicule Peugeot 308, rue Gaston Pretot, lorsqu'il a roulé sur un nid de poule profond ce qui a endommagé un pneu.

La responsabilité de l'accident incombe à la Ville de Montbéliard et Monsieur MOTTE Loïc accepte un règlement amiable avec la Ville de Montbéliard et demande le remboursement des dommages selon facture du garage Gester Frères – Rue des Plainots – 25550 DUNG.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- de signer le protocole d'accord transactionnel avec Monsieur MOTTE Loïc par lequel celui-ci renonce définitivement à toute action contentieuse ; et se déclare intégralement rempli de ses droits à quelque titre que ce soit et réparé de son entier préjudice à l'égard de la Ville de Montbéliard,
- de procéder au règlement de la facture du garage Gester Frères – rue des Plainots – 25550 DUNG, pour la somme de 328,74 €.

DECISION N° 2026-012 DU 6 FEVRIER 2026 (L 2122.22 alinéa 27)

DEPOT D'UNE AUTORISATION D'URBANISME - 14-16 RUE CLAUDE DEBUSSY

La Ville a le projet de créer une clôture souple doublée d'une haie arbustive entre le foyer Domon et le 16, rue Claude Debussy.

Ce projet empiète sur la parcelle CL 42 sise 14 rue Claude Debussy à Montbéliard appartenant à la Société Néolia.

La Société Néolia, en date du 30 janvier 2026, a donné accord à la Ville pour réaliser ces aménagements dans le cadre de régularisations foncières qui devront intervenir entre la commune et Néolia après l'interventions d'un géomètre.

Cette autorisation ne vaut ni cession, ni échange de foncier, mais doit faire l'objet d'une autorisation au titre du code de l'urbanisme.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de déposer pour les travaux ci-avant évoqués l'autorisation d'urbanisme au titre du code de l'urbanisme.

DECISION N° 2026-013 DU 6 FEVRIER 2026 (L 2122.22 alinéa 4)

TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - ANNEES 2026 A 2029 - ACCORD CADRE SUR PROCEDURE ADAPTEE

Dans le cadre de ses activités le service Bâtiments-Logistique-Espaces Publics doit faire exécuter, pour les années 2026, 2027, 2028 et 2029, des travaux d'entretien et de maintenance de l'éclairage public.

Ces travaux sont déterminés au fur et à mesure des besoins par l'émission de bons de commandes.

Une consultation sur procédure adaptée (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique) a été engagée par le biais d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP avec une remise des offres fixée au 9 janvier 2026.

Considérant les 2 offres reçues et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation et considérant que l'offre retenue est conforme au cahier des charges et propose un niveau de prix acceptable.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer un accord cadre avec l'entreprise HAEFELI (70200 LURE) pour un montant minimal de 130 000,00 € HT et maximal de 600 000,00 € HT, pour une durée de 4 ans.

DECISION N° 2026-014 DU 9 FEVRIER 2026 (L 2122.22 alinéa 4)

ECOLE MATERNELLE DU PARC - DEMOLITION ET DESAMANTAGE – MARCHE 2025-053 – AVENANT N° 1

Par décision n°2025-194 du 29 septembre 2025, le marché de travaux de démolition et de désamiantage de l'école maternelle du Parc a été attribué à l'entreprise BELFORT TOUS TRAVAUX, pour un montant de 47 847,17 € HT.

Il est nécessaire de procéder à des ajustements des prestations réalisées en cours de chantier en plus-value.

Conformément à l'article R.2194-8 du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer l'avenant n° 1 relatif au marché n° 2025-053, pour un montant de 1 062,50 € HT.

DECISION N° 2026-015 DU 9 FEVRIER 2026 (L 2122.22 alinéa 9)

MUSEES DE MONTBELIARD – ACCEPTATION D'UN SPECIMEN NATURALISE A DES FINS D'ETUDE

Monsieur Dominique CRETIEN a proposé de faire don d'un spécimen de manchot naturalisé dans les années 1960.

L'état de ce spécimen, amputé d'une aile, offre l'opportunité d'étudier les techniques de naturalisation des années 1960 et de s'exercer sans mettre en péril l'intégrité d'un spécimen issu des collections.

Ce don n'est grevé ni de conditions ni de charges.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide d'accepter le don de Monsieur Dominique CRETIEN.

DECISION N° 2026-016 DU 7 FEVRIER 2026 (L 2122.22 alinéa 15)

DELEGATION PONCTUELLE DU DROIT DE PREEMPTION SUR LA PARCELLE AM 34 SISE 30 BIS RUE DU MARECHAL LECLERC A MONTBELIARD AU PROFIT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Montbéliard.

Par délibération n°2017-20.03-8 du 20 mars 2017 il a été instauré un droit de préemption urbain sur le territoire communal et notamment sur la zone UB.

Une déclaration d'intention d'aliéner relative à la propriété sise 30B rue du Maréchal Leclerc à Montbéliard d'une surface de 1 082,00 m², cadastrée section AM 34 appartenant à Monsieur et Madame WENZEL au prix de 205 000 euros a été déposée par Maître LARESCHE Laurent le 2 décembre 2025.

La Ville a exercé son droit de visite dans le cadre de son droit de préemption conformément à l'article D213-13-2 du code de l'urbanisme, le 30 janvier dernier en la présence des propriétaires et de Madame le Maire de Montbéliard.

L'acquisition de cette parcelle permettrait de répondre directement aux enjeux du Projet d'Aménagement de Développement Durable communal du Plan Local d'Urbanisme. Ce secteur est également identifié comme stratégique dans le projet de dynamisation du Cœur de Ville, intégré à l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) et au programme d'aménagement d'espaces publics du dispositif Action Cœur de Ville (ACV).

La démolition des garages se situant sur cette parcelle permettrait de favoriser l'ouverture de la Ville sur l'eau et les espaces naturels, en effet, l'arrière de la parcelle débouche directement sur l'Allan et en face, se trouve la parcelle AM 19 appartenant déjà la commune.

La création d'une passerelle au-dessus de l'Allan entre les parcelles AM 34 et AM°19 faciliterait les liaisons douces et renforcerait les mobilités de proximité, rendant les déplacements vers le centre-ville plus agréables, ainsi qu'améliorerait les liaisons urbaines entre l'avenue Général Leclerc et l'avenue des Alliés.

Les objectifs des documents d'urbanisme communaux de renforcer les continuités écologiques et paysagères, et notamment de ramener de la nature dans un îlot urbain, participant à la requalification globale de l'axe vers le centre-ville qui ferait écho à l'arboretum déjà créé en lieu et place de l'ancienne station service située à côté de l'école Gambetta.

L'EPF pourrait continuer à louer les 28 garages présents sur la parcelle aux fins d'équilibrer l'opération durant la préparation du projet.

L'évaluation du Pôle domanial des services de l'Etat fixant le prix de la parcelle à 208°000 €.

Le 4 février 2026, Pays de Montbéliard Agglomération a donné une réponse favorable à la condition que la Ville, lors de la rétrocession, cède un tènement de 100 m² environ en bordure de route sur lequel se situe un poste de refoulement et concède une servitude pour le passage de la canalisation d'eaux pluviales déjà existante sur toute la longueur de la propriété.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de déléguer ponctuellement l'exercice du droit de préemption urbain sur le bien susmentionné à l'Etablissement Public Foncier Bourgogne Franche-Comté au prix de la Déclaration d'Intention d'aliéner, soit 205 000 euros, aux fins de constituer une réserve foncière pour mettre en œuvre le renouvellement urbain en créant un espace naturel ouvert sur l'eau et la nature et une liaison douce.

Par cette délégation, le délégataire obtient la maîtrise complète du processus de préemption et, en conséquence, est soumis aux mêmes obligations que le titulaire concernant les conditions de préemption et d'utilisation du bien préempté.

Le délégataire sera tenu de transmettre à la Ville de Montbéliard, titulaire, les éléments d'information relatifs à la préemption pour la tenue du registre des préemptions conformément à l'article R 213-20 du Code de l'Urbanisme.

DECISION N° 2026-017 DU 9 FEVRIER 2026 (L 2122.22 alinéa 4)

ACCORD RELATIF A LA PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL – VOISINS VIGILANTS

Par décision du Maire n°2019-092 en date du 01 juillet 2019, le Maire a été autorisé à signer une convention avec « Voisins vigilants » afin d'améliorer l'efficacité de la prévention de proximité à Montbéliard.

La Ville de Montbéliard a souhaité depuis 2023 adhérer à l'offre selon laquelle Pays de Montbéliard Agglomération, met la plateforme participative dénommée « Territoire Vigilant » à disposition des communes intéressées.

Un accord relatif à la protection des données à caractère personnel traitées sur la plateforme est nécessaire, il garantit la conformité de l'utilisation des données entre les co-traitants, notamment le Règlement Général sur la Protection des Données et la Loi « Informatique et Libertés » modifiée.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de souscrire au service « Territoire Vigilant » et de signer l'annexe relative à la protection des données à caractère personnel.

DECISION N° 2026-018 DU 12 FEVRIER 2026 (L 2122.22 alinéa 16)

ASSURANCES – REMBOURSEMENT DOMMAGES VEHICULE APPARTENANT A MONSIEUR HANRYE LUCAS

Le 28 mars 2026, Monsieur HANRYE Lucas circulait avec son véhicule Peugeot 308, rue d'Audincourt, lorsqu'il a roulé dans un nid de poule profond ce qui a endommagé un pneu.

La responsabilité de l'accident incombe à la Ville de Montbéliard et Monsieur HANRYE Lucas accepte un règlement amiable avec la Ville de Montbéliard et demande le remboursement des dommages selon facture du garage GT PNEUS – 4 rue Philippe Goudey – 25400 AUDINCOURT.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- de signer le protocole d'accord transactionnel avec Monsieur HANRYE Lucas par lequel celui-ci renonce définitivement à toute action contentieuse ; et se déclare intégralement rempli de ses droits à quelque titre que ce soit et réparé de son entier préjudice à l'égard de la Ville de Montbéliard,
- de procéder au remboursement de la facture garage GT PNEUS – 4 rue Philippe Goudey – 25400 AUDINCOURT, pour la somme de 160,00 €.

DECISION N° 2026-019 DU 14 FEVRIER 2026 (L 2122.22 alinéa 4)

MISSION DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNES (SSIAP) AU MUSEE DU CHÂTEAU DES DUCS DE WURTEMBERG – ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE

Pour la période du 18 février 2026 au 22 février 2027, la Ville a des besoins en matière de Sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP) du Musée du Château des Ducs de Wurtemberg.

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée (L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique) sous forme d'un accord-cadre avec un maximum passé en application des articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande Publique.

Considérant que les cinq offres reçues et les critères de choix énoncés dans le règlement de la consultation et considérant que l'offre retenue est économiquement la plus avantageuse, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer l'accord-cadre à bons de commande avec SARL MULTI PROTECTION SECURITE– 25200 MONTBELIARD pour un montant maximum de 80 000 € HT du 18 février 2026 au 22 février 2027.

DECISION N° 2026-020 DU 18 FEVRIER 2026 (L 2122.22 alinéa 4)

PISCINE COUVERTE – MISSION DE DIAGNOSTIC ET D'EVALUATION PREALABLE A LA REALISATION DE TRAVAUX DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN - MARCHE SUR PROCEDURE ADAPTEE

Dans le cadre de l'évaluation préalable à la réalisation de travaux de maintenance et d'entretien de la piscine couverte, il est nécessaire d'effectuer une mission de diagnostic et d'évaluation.

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée (articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique) par le biais d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP avec une remise des offres fixée au 26 janvier 2026.

Considérant les 5 offres reçues et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation et considérant que l'offre retenue est économiquement la plus avantageuse, conforme au cahier des charges et propose un niveau de prix acceptable, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le marché, selon la procédure adaptée, avec la société IDEOGREEN sise 7 chemin Tassie - 31 320 CASTANET TOLOSAN, pour un montant de 15 000,00 € HT.

DECISION N° 2026-021 DU 14 FEVRIER 2026 (L 2122.22 alinéa 16)

CONTENTIEUX – CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE CONTRE MESSIEURS DJAMMAT B. ET EL OUALI I.

Le 24 juillet 2025, deux individus ont dégradé un lampadaire au centre Lou Blazer sis 12 rue Renaud de Bourgogne à Montbéliard.

Une plainte a été déposée avec constitution de partie civile.

Considérant les dispositions pénales de l'ordonnance du 3 novembre 2025 rendues par le Tribunal Judiciaire de Montbéliard et considérant que les auteurs des faits ont été condamnés à payer la somme de 736.50 euros chacun pour la réparation du préjudice matériel, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de confirmer sa constitution de partie civile dans cette affaire.

DECISION N° 2026-022 DU 20 FEVRIER 2026 (L 2122.22 alinéa 4)

MISSION DE RESTAURATION ET SOCLAGE D'UN FOSSILE D'ICHTYOSAURE – AVENANT N°1

Par décision n°2025-2019 du 22 octobre 2025, il a été décidé de signer le marché pour la restauration et le soclage d'un fossile d'ichtyosaure avec l'E.I BEAUBIER Elodie, sis Chemin de Bourimont – 03360 SAINT-BONNET-DE-TRONÇAIS pour un montant de 79 568.00 € HT.

Compte tenu d'un glissement du calendrier du projet indépendant du titulaire, il y a lieu de décaler la période d'exécution de la prestation initialement prévue du 1^{er} mai 2025 jusqu'au 30 décembre 2025 au 24 octobre 2025 (date de notification du marché) jusqu'au 30 décembre 2026.

D'autre part, il est nécessaire de prévoir la périodicité et les montants pour le versement d'acompte.

Il y a lieu par conséquent de passer un avenant au marché pour fixer les modalités d'acomptes et redéfinir la période d'exécution du 24 octobre 2025 au 30 décembre 2026.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer l'avenant n°1 au marché pour la mission de restauration et soclage d'un fossile d'ichtyosaure aux conditions susvisées.

DECISION N° 2026-023 DU 18 FEVRIER 2026 (L 2122.22 alinéa 4)

ECOLE MATERNELLE DU PARC - DEMOLITION ET DESAMIANTAGE – MARCHE 2025-053 – AVENANT N° 2

Par décision n°2025-194 du 29 septembre 2025, le marché de travaux de démolition et de désamiantage de l'école maternelle du Parc a été attribué à l'entreprise BELFORT TOUS TRAVAUX, pour un montant de 47 847,17 € HT.

Il est nécessaire de procéder à des ajustements des prestations réalisées en cours de chantier en plus-value.

Conformément à l'article R.2194-8 du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer l'avenant n° 2 relatif au marché n°2025-053, pour un montant de 3 598,50 € HT.

DECISION N° 2026-024 DU 17 FEVRIER 2026 (L 2122.22 alinéa 16)

ASSURANCES – REMBOURSEMENT DOMMAGES VEHICULE APPARTENANT A MONSIEUR LOMBARD NICOLAS

Le 28 janvier 2026, Monsieur LOMBARD Nicolas circulait avec son véhicule Skoda, rue Gaston Pretot, lorsqu'il a roulé sur un nid de poule assez profond ce qui a abîmé un pneu et une jante.

La responsabilité de l'accident incombe à la Ville de Montbéliard et Monsieur LOMBARD Nicolas a déclaré l'accident à sa compagnie d'assurance Direct Assurances afin que les réparations se fassent rapidement et demande le remboursement de sa franchise contractuelle.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- de signer le protocole d'accord transactionnel avec Monsieur LOMBARD Nicolas par lequel celui-ci renonce définitivement à toute action contentieuse et se déclare intégralement rempli de ses droits à quelque titre que ce soit et réparé de son entier préjudice à l'égard de la Ville de Montbéliard,
- de procéder au remboursement de sa franchise contractuelle, pour la somme de 696 €.

DECISION N° 2026-025 DU 20 FEVRIER 2026 (L 2122.22 alinéa 16)

ASSURANCES – REMBOURSEMENT DOMMAGES VEHICULE APPARTENANT A MONSIEUR MEROUANE DJEBAR

Le 28 mars 2026, Monsieur Merouane DJEBAR circulait avec son véhicule Peugeot 308, rue du Coteau Jouvent, lorsqu'il a roulé dans un nid de poule profond ce qui a endommagé une jante et un pneu.

La responsabilité de l'accident incombe à la Ville de Montbéliard et Monsieur Merouane DJEBAR accepte un règlement amiable avec la Ville de Montbéliard et demande le remboursement des dommages selon facture du garage NEDEY – 16 avenue d'Helvétie – 25200 MONTBELIARD.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- de signer le protocole d'accord transactionnel avec Monsieur Merouane DJEBAR par lequel celui-ci renonce définitivement à toute action contentieuse ; et se déclare intégralement rempli de ses droits à quelque titre que ce soit et réparé de son entier préjudice à l'égard de la Ville de Montbéliard,
- de procéder au remboursement de la facture du garage NEDEY – 16 avenue d'Helvétie – 25200 MONTBELIARD, pour la somme de 470,12 €.

DECISION N° 2026-026 DU 24 FEVRIER 2026 (L 2122.22 alinéa 4)

ECOLE ELEMENTAIRE LOUIS SOUVET – CREATION D'UNE 7EME CLASSE - MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE - AVENANT N° 1

Par décision n°2025-037 du 28 février 2025, le marché de maîtrise d'œuvre de la création d'une 7ème classe à l'école élémentaire Louis Souvet a été attribué pour un montant de 24 600,00 € HT.

Compte-tenu de la complexité du chantier et des difficultés rencontrées, il a été demandé un complément de mission à IXO Architecture.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer l'avenant n° 1 au marché n°2025-007, avec le cabinet IXO Architecture (67600 SELESTAT), pour un montant de 3 300,00 € HT.

DECISION N° 2026-027 DU 2 MARS 2026 (L 2122.22 alinéa 4)

RECONSTRUCTION D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT AVEC UN PAREMENT EN PIERRE RUE DU CHATEAU – MARCHE DE TRAVAUX

Il est nécessaire de procéder à la reconstruction d'un mur de soutènement situé rue du Château.

Considérant la procédure de passation selon la procédure adaptée ouverte, soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique, considérant les 6 offres reçues et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation et considérant que l'offre retenue est économiquement la plus avantageuse, conforme au cahier des charges et propose un niveau de prix acceptable, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le marché avec l'entreprise EUROVIA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE (70100 ARC LES GRAY) pour un montant de 27 696,97 € HT (20 092,04 € HT pour la tranche ferme et 7 604,93 € HT pour la tranche.

DECISION N° 2026-028 DU 3 MARS 2026 (L 2122.22 alinéa 5)

PRET A USAGE - IMPASSE DES PRES - MADAME GRANDJEAN

La Ville de Montbéliard est propriétaire des parcelles cadastrées sections AE 56, 134 et 135, lieudit « Impasse des Prés » qui sont en état d'herbe et de pré.

Madame GRANDJEAN Emmanuelle souhaiterait y faire pâturer ses deux équidés alors qu'elle réside au 8, impasse des Prés, propriété adjacente auxdites parcelles.

La Ville a accepté sa proposition portant sur la mise à disposition à titre gratuit d'une partie des parcelles précitées (conformément au plan annexé au prêt à usage) afin qu'elles soient entretenues à moindre frais.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de passer et signer un prêt à usage avec Madame GRANDJEAN Emmanuelle aux conditions suivantes :

- durée : 3 ans à compter de la signature de la partie la moins diligente, renouvelable 9 années pour ne pas dépasser 12 ans,
- pas de redevance ni d'indemnité d'occupation ou autre contrepartie.

DECISION N° 2026-029 DU 3 MARS 2026 (L 2122.22 alinéa 16)

ASSURANCES – REMBOURSEMENT DOMMAGES VEHICULE APPARTENANT A MONSIEUR HANRYE LUCAS

La SARL FCSL Le Chatel a été autorisée par arrêté du Maire, à occuper le domaine public pour y exploiter une terrasse située au droit de son établissement, Place Velotte.

Des pannes régulières affectant l'éclairage public de la place Velotte ont commencé durant l'été 2025, le diagnostic implique une remise en état nécessitant des fouilles pour garantir un éclairage continu, qui à ce jour, n'est pas encore réalisé.

L'activité commerciale de l'établissement Le Chatel a été impactée par ces pannes, la terrasse se trouvant régulièrement dans l'obscurité complète durant la période d'exploitation principale de la terrasse.

La responsabilité de l'accident incombe à la Ville de Montbéliard.

La SARL FCSL Le Chatel accepte un règlement amiable avec la Ville de Montbéliard pour le préjudice subi.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- de signer le protocole d'accord transactionnel avec la SARL FCSL Le Chatel par lequel celle-ci renonce définitivement à toute action contentieuse ; et se déclare intégralement remplie de ses droits à quelque titre que ce soit et réparée de son entier préjudice à l'égard de la Ville de Montbéliard,
- de procéder au remboursement de 350 euros à la SARL FCSL Le Chatel.

DECISION N° 2026-030 DU 5 MARS 2026 (L 2122.22 alinéa 16)

REMBOURSEMENT DU PREJUDICE DE LA SARL FCSL LE CHATEL

La SARL FCSL Le Chatel a été autorisée par arrêté du Maire, à occuper le domaine public pour y exploiter une terrasse située au droit de son établissement, Place Velotte.

Des pannes régulières affectant l'éclairage public de la place Velotte ont commencé durant l'été 2025, le diagnostic implique une remise en état nécessitant des fouilles pour garantir un éclairage continu, qui à ce jour, n'est pas encore réalisé ;

L'activité commerciale de l'établissement Le Chatel a été impactée par ces pannes, la terrasse se trouvant régulièrement dans l'obscurité complète durant la période d'exploitation principale de la terrasse.

La SARL FCSL Le Chatel accepte un règlement amiable avec la Ville de Montbéliard pour le préjudice subi.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- de signer le protocole d'accord transactionnel avec la SARL FCSL Le Chatel par lequel celle-ci renonce définitivement à toute action contentieuse ; et se déclare intégralement remplie de ses droits à quelque titre que ce soit et réparée de son entier préjudice à l'égard de la Ville de Montbéliard,
- de procéder au remboursement de 350 € à la SARL FCSL Le Chatel.

La présente décision, qui annule et remplace la décision n° 2026-029 du 3 mars 2026, sera inscrite au registre des décisions du Maire.

DECISION N° 2026-031 DU 11 MARS 2026 (L 2122.22 alinéa 27)

PROPRIETE COMMUNALE – DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

La réalisation de travaux pour les projets suivants doit faire l'objet de demandes d'autorisation d'urbanisme :

- **Hôtel de Sponeck**
Restauration de la porte du service Communication
- **Ecole élémentaire du Petit Chênois**
Recouvrement de la fresque extérieure sur le bâtiment des grands
- **Les Bains Douches – 4 rue Charles Contejean**
Reconstruction d'un mur de soutènement et d'un mur de séparation

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de déposer pour les opérations susmentionnées les demandes d'autorisation d'urbanisme au titre du Code de l'Urbanisme.

DECISION N° 2026-032 DU 8 MARS 2026 (L 2122.22 alinéa 4)

ASTRE GF ET RH : DISTRIBUTION DE LOGICIELS MULTI-EDITEURS ET PRESTATIONS DE SERVICES ASSOCIEES

La centrale d'achat CANUT met à disposition un accord-cadre à bons de commande n°2024_AOO_MULTIEDITEURS « DISTRIBUTION DE LOGICIELS MULTI-EDITEURS ET PRESTATIONS DE SERVICES ASSOCIEES » pour ses membres.

La Ville a adhéré à la CANUT par délibération du 26 mai 2025.

L'ancien contrat de maintenance souscrit pour les logiciels ASTRE RH et GF est arrivé à échéance et seule la société NEXPUBLICA assure la maintenance de ces logiciels.

L'accord-cadre à bons de commande n°2024_AOO_MULTIEDITEURS « DISTRIBUTION DE LOGICIELS MULTI-EDITEURS ET PRESTATIONS DE SERVICES ASSOCIEES » propose la prestation de maintenance des logiciels ASTRE GF et ASTRE RH comprenant notamment :

- un service d'assistance à l'utilisation du logiciel du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30,
- la mise à disposition d'amélioration et de nouvelles versions du logiciel,
- la mise en conformité du logiciel à la réglementation et à la législation en vigueur.

Ce contrat convient aux besoins de la Ville de Montbéliard.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer un contrat de souscription avec l'éditeur NEXPUBLICA et la société SCC France, titulaire de l'accord-cadre n°2024_AOO_MULTIEDITEURS de La CANUT pour un montant annuel de 29 313,30 € HT (maintenance et support), révisable selon la formule : $P = P_0 (S/S_0)$ mais ne pouvant dépasser 5% par an. Le contrat est conclu pour une durée maximale conforme à la durée maximale de l'Accord-Cadre Multi-éditeurs soit jusqu'au 04/03/2028.

DECISION N° 2026-033 DU 11 MARS 2026 (L 2122.22 alinéa 4)

PARC DU PRES LA ROSE – REFECTION DE LA PROMENADE SUR L'EAU – MARCHE SUR PROCEDURE ADAPTEE

Il est nécessaire de procéder à la réfection de la promenade sur l'eau du parc du Prés la Rose.

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée (articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique) par le biais d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP avec une remise des offres fixée au 23 février 2026.

Considérant les 3 offres reçues et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation et considérant que l'offre retenue est économiquement la plus avantageuse, conforme au cahier des charges et propose un niveau de prix acceptable, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le marché avec l'entreprise FCE, domiciliée à LEVIER (25270), pour un montant de 94 650,00 € HT.

DECISION N° 2026-034 DU 14 MARS 2026 (L 2122.22 alinéa 16)

ASSURANCES – REMBOURSEMENT DOMMAGES VEHICULE APPARTENANT A MONSIEUR OQBA CHERRAD

Le 28 janvier 2026, Monsieur Oqba CHERRAD circulait avec son véhicule Citroën C3, rue Gaston Pretot, lorsqu'il a roulé dans un nid de poule profond ce qui a endommagé un pneu.

La responsabilité de l'accident incombe à la Ville de Montbéliard.

Monsieur Oqba CHERRAD accepte un règlement amiable avec la Ville de Montbéliard et demande le remboursement des dommages selon facture du garage Norauto – ZAC du Pied des Gouttes – 25200 MONTBELIARD.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- de signer le protocole d'accord transactionnel avec Monsieur Oqba CHERRAD par lequel celui-ci renonce définitivement à toute action contentieuse ; et se déclare intégralement rempli de ses droits à quelque titre que ce soit et réparé de son entier préjudice à l'égard de la Ville de Montbéliard,
- de procéder au remboursement selon la facture du garage Norauto – ZAC du Pied des Gouttes – 25200 MONTBELIARD, pour la somme de 274,90 €.

DECISION N° 2026-035 DU 18 MARS 2026 (L 2122.22 alinéa 4)

LE FESTIVAL DES QUATRE SAISONS – PRINTEMPS 2026 – CONTRATS D'ANIMATION CULTURELLE – MARCHE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE

La Ville de Montbéliard a la volonté d'organiser une manifestation culturelle dans le cadre du Festival Les Quatre Saisons du jeudi 26 mars au samedi 28 mars 2026.

TCHOLELE PRODUCTIONS représentée par Fanny JOURDAN en qualité de gérante propose le spectacle de THOMAS GT dont les conditions financières de cession sont compatibles avec les moyens municipaux disponibles.

FABIEN RAMADE PRODUCTIONS représentée par Armelle RICHAUD en qualité de présidente, propose le spectacle d'HELENE SIDO dont les conditions financières de cession sont compatibles avec les moyens municipaux disponibles.

SASU KALMIA PRODUCTIONS représentée par Benoit AGOYER agissant en qualité de gérant, propose le spectacle de JOVANY dont les conditions financières de cession sont compatibles avec les moyens municipaux disponibles.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- de signer sur le fondement de l'article R.2122-3 du Code de la Commande Publique, le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle de THOMAS GT « Artichaut », présenté par TCHOLELE PRODUCTIONS pour un montant de 2 637,50 € TTC, voyage non compris.
- de signer sur le fondement de l'article R.2122-3 du Code de la Commande Publique, le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle d'HELENE SIDO « Solillesse », présenté par FABIEN RAMADE PRODUCTIONS pour un montant de 3 165,00 € TTC, voyage non compris.
- de signer sur le fondement de l'article R.2122-3 du Code de la Commande Publique, le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle de JOVANY « Le dernier Saltimbanque », présenté par SASU KALMIA PRODUCTIONS pour un montant de 4 220,00 € TTC, voyage compris.

DECISION N° 2026-036 DU 19 MARS 2026 (L 2122.22 alinéa 2)

MONTANTS DES SUPPLEMENTS D'ACTIVITES DE L'ACCUEIL DE LOISIRS ADOLESCENTS VACANCES DE PRINTEMPS, POUR LES ACTIVITES PROGRAMMEES EN AVRIL 2026

Un supplément d'activité est prévu pour certaines animations représentant un coût plus important.

Le coût de ces activités ponctuelles ne peut pas être déterminé à l'avance.

Vu la délibération n°2025-15.12-12, qui autorise le Maire à fixer le tarif unitaire de ces mêmes activités, par décision, dans une fourchette allant de 1,00 € à 20,00 € par personne, le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- de fixer à 3,00 € par personne (habitant de Montbéliard et hors Montbéliard) le tarif applicable pour l'activité Néolaser programmée le mercredi 8 avril 2026.
- de fixer à 5,00 € par personne (habitant de Montbéliard et hors Montbéliard) le tarif applicable pour l'activité Wakalase programmée le jeudi 9 avril 2026.
- de fixer à 5,00 € par personne (habitant de Montbéliard et hors Montbéliard) le tarif applicable pour le spectacle « Sourire et solidarité » programmé le mercredi 15 avril 2026.
- de fixer à 12,00 € par personne (habitant de Montbéliard et hors Montbéliard) le tarif applicable pour l'activité Rulantica programmée le jeudi 16 avril 2026.

REPERTOIRE ALPHABETIQUE

<u>Numéro/Date</u> <u>Délibération</u>		<u>Pages</u>
- A -		
2026-23.02-7	Autorisations de Programme – Budget Primitif 2026 - Ajustement	7
2026-23.02-20	Action Club Langage – Signature d'une convention avec l'association Coup de Pouce	23
- B -		
2026-23.02-5	Budget Principal – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 au Budget Primitif 2026	6
2026-23.02-6	Budget annexe du service public des cimetières – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 au Budget Primitif 2026	6
2026-23.02-8	Budget Primitif – Année 2026 – Budget Principal	7
2026-23.02-9	Budget Primitif – Année 2026 – Budget annexe du service public des cimetières	17
2026-23.02-33	Bois soumis au régime forestier – Etat d'assiette et destination des coupes de l'exercice 2026	31
- C -		
2026-23.02-21	Classe à Horaires Aménagés Danse (CHAD) de l'élémentaire des Fossés – Renouvellement de convention	23
2026-23.02-22	Classe à Horaires Aménagés musique à dominante Vocale (CHAV) de l'élémentaire du Petit-Chênois – Renouvellement de convention	24
2026-23.02-28	Convention Intercommunale des Attributions (CIA) pour la période 2026-2031	27
- D -		
2026-23.02-2	Déclassement et désaffectation en vue d'une cession – Route d'Audincourt et Courts Cantons - ARENA	3
2026-23.02-11	Demandes de subventions sur les opérations d'investissement – Année 2026	18
	Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal	33

- E -

2026-23.02-17	Elections municipales – Rémunération du personnel communal – Instauration des indemnités élections	21
2026-23.02-23	Ecole élémentaire André Boulloche – Demande de subvention	24

- I -

2026-23.02-4	Impôts locaux – Fixation des taux 2026	5
2026-23.02-29	Implantation d'une partie des activités de l'association Léo Lagrange animation au Centre Lou Blazer – Signature d'un avenant à la convention d'objectifs et de moyens	28

- J -

2026-23.02-13	Journées Gourmandes – Edition 2025 – Remboursement exposants	19
----------------------	--	----

- L -

2026-23.02-26	Lumières de Noël 2026 – Demandes de subvention	26
----------------------	--	----

- M -

2026-23.02-24	Marché de fourniture de matériels et de produits pour l'entretien et l'hygiène – Proposition d'un avenant – Substitution des références	25
2026-23.02-25	Marché de fournitures scolaires, manuels scolaires, matériel pédagogique et ludique	25
2026-23.02-27	Marché de vidéo-protection – Renouvellement et nouvelles acquisitions	26

- P -

2026-23.02-12	Prise en charge par la Ville du déficit de caisse de la régie de recettes des Musées - Boutique	19
2026-23.02-14	Personnel communal – Création d'emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité	20
2026-23.02-15	Personnel communal – Recours à des vacataires pour l'année 2026	20
2026-23.02-16	Personnel communal – Actualisation du tableau des emplois	20
2026-23.02-18	Protection fonctionnelle – Indemnisation des agents	21
2026-23.02-19	Partenariat Lions de Montbéliard / Eva LACHERAY - Convention	22
2026-23.02-32	Propriétés communales – Habilitation du Maire à déposer les demandes d'autorisation d'aménager ou de modifier un Etablissement Recevant du Public (ERP) ainsi que les demandes de travaux sur les Monuments Historiques et sur les biens labellisés	30

- R -

2026-23.02-1	Requalification de l'accès au centre-ville et renouvellement urbain / Axe ancien hôpital - centre-ville - Sollicitation de l'Etablissement Public Foncier Doubs Bourgogne Franche-Comté (EPF Doubs BFC)	2
2026-23.02-3	Rapport sur la situation en matière d'égalité femmes / hommes	3
2026-23.02-31	Ravalements de façades d'immeubles – Versement d'une subvention	30

- S -

2026-23.02-10	Subventions aux associations, au CCAS et subventions d'investissement – Année 2026	17
----------------------	---	----

- T -

2026-23.02-30	Tarification des séjours familles organisés au Centre de Nature et Plein Air Armand Bermont	29
----------------------	--	----